

Séance de la soirée du 14 juin 2022

6211-02-147

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, présidente**  
**M. MICHEL GERMAIN, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE  
D'ENTRETIEN AU QUAI DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 14 juin 2022 à 19 h  
Hôtel Universel, Salle Congrès B  
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 JUIN 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

### **PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE :**

M. JÉRÉMIE CARON ..... 13

Mme LUCE BALTHAZAR ..... 15

M. JULIEN ROBITAILLE ..... 17

M. JEAN BÉDARD ..... 21

**PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INIATEUR DU PROJET ..... 23**

SUSPENSION

REPRISE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. BERTRAND GAUDREAU..... 30

Mme LUCE BALTHAZAR ..... 39

Mme AUDREY MORIN ..... 50

M. JÉRÉMIE CARON ..... 58

M. JULIEN ROBITAILLE ..... 74

Mme SOPHIA THOMPSON..... 84

Mme LUCE BALTHAZAR ..... 87

**SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUIN 2022 À 13 H 30**

**SÉANCE DU 14 JUIN 2022**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

10 Mesdames et messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux en direct par visioconférence ainsi qu'à celles qui suivent nos séances par internet.

15 Je me présente, Marie-Eve Fortin, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. À ce titre, j'anime la séance publique, les questions et réponses me sont adressées et je les redirige vers les personnes concernées. Je pose aussi mes questions, tout comme mon collègue commissaire, monsieur Michel Germain.

20 Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. Merci.

25 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, sauf pour les médias. Une personne de notre équipe prendra des photos, mais seulement des vues générales. Elles serviront à illustrer des publications visant à informer la population de nos travaux dans nos médias sociaux. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication de la commission à l'arrière de la salle.

30 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 18 mai dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke.

« *En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi*

35 sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 13 juin 2022. »

40 Et c'est signé : « Benoit Charette ».

Je vous précise qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

45 Aussi, je tiens à souligner que le mandat confié par le ministre concerne le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup. La commission se penchera donc spécifiquement et uniquement sur ce projet. Elle n'a pas le pouvoir d'élargir son mandat en enquêtant sur d'autres projets ou d'autres questions.

50 Par exemple, nous savons que la Société des traversiers du Québec travaille actuellement sur un dossier d'opportunité relativement à l'avenir du traversier. Ce dossier ne fait pas partie du présent mandat.

55 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

60 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

65 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

70 En outre, mon collègue et moi sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve. Elle doit par ailleurs agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant leur respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

75 C'est pourquoi la commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

80 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans son site Web. Ces règles portent également sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve ainsi le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

85 Respecter ces règles de participation permet un dialogue serein et constructif, et constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

90 C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui lui, rendra une décision sur le projet.

95 Cette commission d'enquête effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

100 Si vous voulez obtenir plus d'information sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil, où une documentation pertinente est disponible, ou de consulter la page Web du BAPE ou celle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

105 Le mandat de la commission d'enquête débutait hier, le 13 juin, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 13 octobre prochain.

Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet.

110 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

115 Les personnes-ressources viennent de ministères ou d'organismes que la commission a invités pour répondre à ses questions et à celles du public.

120 La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée en vue de la deuxième partie.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront ensuite accessibles sur le site Web et au bureau du BAPE.

125 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur du projet ou une personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent poser.

130 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais que nous  
souhaitons l'entendre plutôt à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du  
19 juillet prochain.

135 C'est dans cette deuxième partie que les citoyennes et citoyens prendront position sur le  
projet. Les personnes qui désirent s'exprimer verbalement devant la commission et/ou déposer un  
mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « *Avis d'intention* » disponible à l'accueil  
et dans le site Web du BAPE.

140 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat  
de la commission, madame Annie St-Gelais, qui se trouve à l'arrière de la salle, votre intention de  
présenter un mémoire ou une opinion verbale.

145 Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Faites-le savoir à  
notre coordonnatrice au plus tard dix jours suivant la fin de la dernière séance de la première partie,  
soit au plus tard le 27 juin à 16 h. Autrement, à défaut d'avoir reçu un avis d'intention, il est possible  
que la commission décide de ne pas tenir une deuxième partie.

150 À ce propos, je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de  
modifications apportées aux règles de procédure du BAPE au début de l'année 2018. L'une de ces  
modifications permet à la commission de ne pas tenir de deuxième partie si personne ne manifeste  
son intention d'être entendu par la commission.

155 Selon nos nouvelles règles : « *Lorsqu'une personne manifeste à la commission son intention  
de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur le  
projet, la commission doit tenir la deuxième partie de l'audience publique.* »

« *En l'absence d'une telle demande, la commission peut tenir la deuxième partie de l'audience  
si elle juge qu'il en est de l'intérêt de l'enquête.* »

160 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez  
nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience

publique, soit au plus tard le 14 juillet à 12 h.

Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

165

De l'information sur la façon de participer à nos travaux se trouve sur le site Web du BAPE. En bref, il y a 3 manières de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique :

170

- déposer un mémoire sans le présenter en séance;
- déposer un mémoire et le présenter en séance;
- s'exprimer verbalement en séance sans déposer de mémoire.

175

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

180

Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles en versions papier et numérique dans le site Web et au bureau du BAPE. Cela dit, ils ne seront pas disponibles au centre de consultation de la bibliothèque Françoise-Bédard. Vous y trouverez toutefois le reste de la documentation du projet en format papier.

185

Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en versions papier et numérique sur le site Web et au bureau du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé.

190

Mentionnons également que le BAPE a une page Facebook qui vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, mais aussi à partager de l'information et à recevoir des commentaires sur notre organisme public dans son ensemble.

195 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés par la commission. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et, pour que la commission en tienne compte, vous devez poser des questions, déposer un mémoire ou exprimer votre opinion en séance.

200 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, qui se fera dans le respect de nos règles de procédure.

D'abord, je présenterai la commission et son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête.

205 Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur à décrire les grandes lignes de son projet.

Toutes les demandes d'audience publique seront par la suite rendues publiques par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le registre des évaluations environnementales, entre autres accessible par le site Web du BAPE.

210 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation de l'initiateur du projet. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Les personnes qui souhaitent participer à distance par visioconférence ou par téléphone peuvent s'inscrire au registre en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

220 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions. Il faut toutefois savoir que la priorité sera accordée aux questions en salle. Si, par manque de temps, certaines questions ne peuvent être abordées ce soir, elles auront la priorité à la séance de demain après-midi.

Cela dit, si elles reprennent des questions déjà posées, elles seront mises de côté. Voyons à présent la disposition de la salle. Au centre, face à vous, se trouve la commission d'enquête.

225 À ma gauche, la table des analystes du BAPE et celle des personnes-ressources. À ma droite,  
la table des représentants de l'initiateur du projet et, devant nous, la table où vous viendrez poser  
vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la salle.

230

Ce soir, le registre sera ouvert au début de la pause. Deux questions seront admises par  
intervention sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de  
participants de poser leurs questions.

235 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je  
transmettrai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une  
autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

240 Pour les questions posées par mon collègue commissaire, monsieur Germain, les  
porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés  
sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas  
permis de commenter la réponse obtenue.

245

Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des  
personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir de l'information  
supplémentaire dans la foulée de vos questions.

250 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions  
concernant le projet.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans  
un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

255

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme

260 confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre l'information publique en tout ou en partie ou encore de ne pas la rendre publique. Cette décision sera rendue publique.

265 Cela dit, si la commission considère le document nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat même s'il n'a pas été rendu public.

Dans le cas où le document serait rendu public, les personnes concernées bénéficieront d'un délai avant sa diffusion pour réagir à la décision de la commission.

270 Le participant qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice, madame Annie St-Gelais, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

275 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informé et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

280 Pour les personnes présentes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil, où on se fera un plaisir de vous le remettre. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

285 Votre opinion à l'égard de nos services nous tient grandement à cœur et c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques instants pour le remplir.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche,

290 les analystes, madame Françoise Quintus et monsieur Alexandre Bourke. Nous avons également  
monsieur Jean-François Bergeron, analyste, qui suit l'audience à distance.

295 À l'arrière de la salle, nous avons les conseillères en communication, madame Josiane Ouellet  
et madame Karine Lavoie, et la coordonnatrice, madame Annie St-Gelais. Nous avons également  
madame Andréa Aristizabal, agente de secrétariat, qui est en soutien à nos travaux, mais qui n'est  
pas présente ce soir avec nous.

300 Sur le plan de la logistique, madame Marie-Claire Pinet assure le travail de sténotypie à  
distance, monsieur Pascal Giard est responsable du son et de la captation vidéo et, du BAPE,  
messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, ainsi que madame Karine Fortier, qui sont responsables  
de la webdiffusion des séances.

J'invite à présent le porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe. Je vous  
cède la parole, Monsieur Verreault.

305 **M. BRUNO VERREAULT :**

Bonjour, mon nom est Bruno Verreault, je suis conseiller en communication à la Société des  
traversiers du Québec. Je suis accompagné, de la Société des traversiers du Québec, monsieur  
Jean-Philippe Roy-Lebreux, qui est responsable des opérations de dragage à la STQ et qui est  
310 coordonnateur en génie civil.

Je suis aussi accompagné de la firme de génie-conseil qui nous aide dans ce type de projet,  
la firme WSP, de madame Mélanie Lévesque, qui est la responsable, qui est la directrice du projet,  
et de Christine Martineau qui, elle, est responsable de l'étude d'impact.

315 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Verreault.

Du côté des personnes-ressources, j'invite d'abord le porte-parole du ministère de

320 l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Jonathan Roger, à nous présenter son équipe.

**M. JONATHAN ROGER :**

325 Oui, bonjour, Jonathan Roger, chargé de projet à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques.

Je suis accompagné de Pierre Michon, le coordonnateur et chef d'équipe pour les projets de dragage et d'aménagement portuaire à la même direction, ainsi que Daniel Potvin-Leduc, qui travaille à la Direction régionale de l'expertise et de l'analyse du Bas-Saint-Laurent, qui va être disponible via Teams.

**LA PRÉSIDENTE :**

335 Merci, Monsieur Roger.

Je cède maintenant la parole à madame Geneviève Bourget, porte-parole du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui nous présentera également les collègues qui l'accompagnent.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, bonjour, Geneviève Bourget, je suis biologiste à la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent, et puis je vais être accompagnée en ligne par mon collègue, Jérôme Doucet-Caron, qui est biologiste et adjoint exécutif à la direction générale pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

**LA PRÉSIDENTE :**

350 Merci, Madame Bourget.

Maintenant, madame Catherine Laurian, porte-parole de Pêches et Océans Canada, qui nous

présentera elle aussi son équipe.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

355

Oui, bonjour, donc Catherine Laurian, je suis biologiste à la division de la protection du poisson et de son habitat, et je suis accompagnée aujourd'hui de madame Véronique Lesage, qui est chercheuse à l'Institut Maurice-Lamontagne, spécialiste des mammifères marins et du béluga, notamment.

360

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

365

Enfin, nous accueillerons également à distance demain après-midi le porte-parole d'Environnement et Changement climatique Canada, monsieur Louis Breton. Si vous avez des questions pour lui ce soir, la commission les lui adressera à ce moment.

370

Il faut également savoir que des personnes-ressources de la Ville de Rivière-du-Loup et de la MRC de Rivière-du-Loup seront aussi disponibles pour répondre à des questions par écrit.

---

**PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE**

---

375

**M. JÉRÉMIE CARON**

**LA PRÉSIDENTE :**

380

Je vais maintenant inviter chaque requérant qui le désire à résumer les motifs de sa demande au ministre. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique.

385 Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

Accueillons tout d'abord monsieur Jérémie Caron du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire.

390 **M. JÉRÉMIE CARON :**

Bonjour. Merci de m'accueillir. Premièrement, peut-être parler de la mission du Comité ZIP Sud-de-l'Estuaire : c'est de promouvoir, soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des lieux perturbés et l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

395 Le territoire de la ZIP couvre la rive sud de l'estuaire moyen et de l'estuaire maritime, soit de Berthier-sur-Mer – la MRC de Montmagny – à Les Méchins – la MRC de la Matanie –, couvrant ainsi près de 380 kilomètres de côtes. Les installations portuaires de Rivière-du-Loup en font partie.

400 Dans le cadre de la présente demande, finalement, en lien avec le Programme décennal de dragage et d'entretien de Rivière-du-Loup, l'étude d'impact n'a pas su relever et étudier suffisamment les dangers que pouvaient représenter les sédiments dragués et relâchés dans l'environnement du fleuve Saint-Laurent.

405 Le volume élevé de sédiments, les contaminants associés et la proximité du site de dépôt des côtes pourraient impacter les milieux naturels d'intérêt en aval du site de l'étude par envasement, en plus d'augmenter le rayon de dispersion et l'impact général des polluants sur la biodiversité du système Saint-Laurent.

410 Donc, en gros, qu'est-ce que je veux dire par là, c'est que les polluants sont analysés de façon individuelle, mais il n'y a pas beaucoup d'études, ou en tout cas, à ma connaissance, pas d'études disponibles sur la contamination croisée, qui pourrait avoir un impact assez important sur la biodiversité, puis évidemment aussi, les contaminants émergents qui sont dans notre système Saint-Laurent.

415

420 Sachez en même temps que l'un des secteurs les plus productifs et riches en termes d'habitats naturels, fauniques, floristiques du fleuve Saint-Laurent est positionné en aval de la traverse de Rivière-du-Loup, soit entre l'Anse-au-Persil et Trois-Pistoles, constituant un des points chauds de la biodiversité régionale et territoriale.

425 Puis c'est un environnement vraiment exceptionnel et unique, une halte migratoire importante, mais un habitat d'élevage, aussi, puis un refuge pour de nombreuses espèces aquatiques dont vont profiter évidemment des espèces d'intérêt, soit l'éperlan arc-en-ciel et le béluga, comme du poisson fourrage ou du poisson pour alimenter, pour l'alimentation.

430 Et aucune donnée ne nous permet de statuer si les contaminants issus du dragage peuvent avoir une incidence sur la chaîne trophique de ce secteur-là, plus particulièrement.

435 Aussi, les effets des différents contaminants présents dans les sédiments sont analysés de façon individuelle, donc en fonction de chaque composante ou élément, mais aucune étude, comme je le mentionnais, parle des effets cumulatifs sur la vie aquatique, dont l'incidence des polluants émergents, comme je l'ai mentionné tantôt.

440 Donc, il n'y a pas vraiment d'avis scientifique pour statuer hors de tout doute sur le devenir des polluants dans l'environnement.

445 Un autre élément qu'on considère important, c'est qu'il n'y a pas nécessairement d'évaluation des effets cumulés de l'ensemble des projets de dragage qui se passent au niveau du fleuve Saint-Laurent.

450 C'est quand même un élément important. Il y a des projets majeurs qui s'en viennent, puis je pense qu'il faudrait que ça soit, malgré le fait que je comprends que c'est analysé comme un projet individuel, mais je pense qu'il faudrait qu'il y ait un élément qui tienne compte de l'ensemble des impacts potentiels cumulés pour l'ensemble des projets sur la biodiversité.

455 Donc, en gros, c'est pas mal ça. Puis évidemment, bien, il y a l'orientation puis la configuration des installations portuaires de Rivière-du-Loup qui favorisent l'envasement.

450 C'est drôle, parce que quand j'analysais les différents documents par rapport à ce qui avait été fait en 2001 au niveau du dragage, puis tout ça, le comité ZIP, le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, on avait fait un mémoire conjoint.

455 Puis ce qui était ressorti, justement, au niveau de ce mémoire-là, c'est qu'on n'était pas nécessairement contre le projet à quelque part, mais il fallait trouver un scénario pour limiter les activités de dragage, l'envasement, que ça soit des modifications structurales importantes ou d'autres scénarios, éventuellement, une relocalisation.

Puis là, on est plus de 20 ans plus tard, puis on parle de la même problématique, puis on parle d'une problématique qui est pire encore qu'elle était.

460 Donc, avec toute l'érosion côtière, la submersion côtière, finalement, nos milieux naturels vont être de plus en plus impactés. Le coincement côtier, aussi, et la possibilité de migration des écosystèmes. Donc, c'est tous des éléments qu'il va falloir considérer.

465 Puis comme je le disais, nos milieux naturels sont de plus en plus impactés. Il va falloir intégrer, disons, cette vision-là, en lien avec le projet. Donc, ça se résume à ça. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Caron.

470

---

**Mme LUCE BALTHAZAR**

**LA PRÉSIDENTE :**

475

J'invite maintenant madame Luce Balthazar, du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent à présenter la requête de l'organisme qu'elle représente.

480 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Bonjour.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

490 Bonsoir, oui, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je ne lirai pas toute la lettre, je vais la résumer.

Je précise que le Conseil de l'environnement est un organisme de concertation régionale en environnement qui existe depuis 1976.

495

Et puis tout au cours de son histoire, souvent, on est intervenu dans le coin de Rivière-du-Loup, principalement en lien avec nos préoccupations sur la présence du béluga, et ça, ça date d'avant qu'on documente de façon plus substantielle cette présence-là.

500

On est intervenus aussi souvent en appui à des projets des acteurs, parce qu'il faut dire aussi que c'est une région très active au niveau de la mise en valeur et de la protection de la biodiversité. Au risque de rendre jalouses les autres MRC, c'est un haut lieu, comme ça a été dit précédemment, de la biodiversité dans la région du Bas-Saint-Laurent.

505

Les motifs de notre demande d'audience publique reposent sur trois points : premièrement, évidemment, sur les risques climatiques, d'abord.

510

On considérerait qu'il manquait d'information dans le dossier sur la préparation à d'éventuels risques climatiques. On va penser à des risques climatiques qui peuvent provenir du large – on parle d'érosion côtière, de submersion –, mais aussi qui peuvent provenir de la rivière du Loup – on va penser à des inondations, décrochement de berges.

Or, il y a insuffisamment d'information. Je ne rentre pas dans les détails, mais dans le dossier, on a trouvé que ça méritait d'être documenté davantage.

515 Également, au chapitre de la biodiversité, évidemment, ce qui nous préoccupe le plus, c'est le béluga, une des principales espèces menacées au Québec et évidemment au Bas-Saint-Laurent.

520 On estimait encore que des données dataient un peu. Les dernières cartes dataient de 2016. On se demandait si elles étaient toujours à jour, spécialement dans ce qu'on appelle la « zone de fréquentation intensive », qui est à proximité du site, où il y a... c'est une zone d'élevage, donc il y a plus de jeunes bélugas. Sachant que ces dernières années, il y avait un taux de mortalité préoccupant chez les jeunes bélugas, alors on souhaitait s'assurer que les informations étaient complètes et actualisées à ce niveau-là.

525 Et le troisième point, ça a été mentionné précédemment : oui, on s'inquiète aussi des impacts cumulatifs, je pourrais dire particulièrement entre les travaux à Cacouna et à Rivière-du-Loup, qui sont très rapprochés, qui peuvent avoir un impact cumulatif sur le béluga ou également un impact cumulatif au niveau des sédiments qui vont être déposés ou dispersés.

530 C'était donc les trois grands motifs qui appuyaient notre demande d'audience publique.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Balthazar.

535

---

**M. JULIEN ROBITAILLE**

**LA PRÉSIDENTE :**

540

Je cède maintenant la parole à monsieur Julien Robitaille, représentant le regroupement de citoyens.

**LE COMMISSAIRE :**

545

Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

550

Bonsoir.

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

555

Oui, donc je suis Julien Robitaille et je suis porte-parole d'un groupe de citoyens de Rivière-du-Loup qui a demandé la tenue d'audiences publiques sur le sujet. On a quelques questionnements suite à la lecture du rapport environnemental et par le requérant.

560

Étant donné la situation précaire du béluga dans le Saint-Laurent, bien, notre requête concernait principalement cette espèce et les données scientifiques utilisées pour arriver aux conclusions de l'étude d'impact.

565

Donc, là, je vais rentrer un petit peu dans les détails. Donc, bien que l'étude d'impact mentionne que le dragage a un effet négatif sur le béluga, elle conclut quand même que, et là, je cite : « *L'impact du dragage, dans ce cas particulier, est moyen, et qu'aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.* »

570

Et cette conclusion s'appuie sur trois principales raisons : les travaux effectués se trouveront à l'extérieur de la zone de fréquentation intensive des bélugas, le dragage se fera en majorité à l'extérieur de la période de fréquentation des bélugas, et le troisième, le stress sur le béluga dans le sud de l'estuaire est déjà élevé avec le trafic de Rivière-du-Loup et Cacouna.

575

Cependant, ce qu'on a trouvé, c'est que ces conclusions, elles nous semblent être hâtives et incohérentes avec les données disponibles dans la littérature scientifique. Et c'est principalement pour ça qu'on a fait notre requête.

Et selon ce qui se trouve dans le rapport, on pourrait soit penser que ces conclusions ont été formulées en tenant compte d'autres facteurs qui ne se trouvent pas dans le rapport ou soit qu'il y a eu un manque de rigueur scientifique lors de la construction du rapport.

580 Donc, dans un cas comme dans l'autre, nous aimerions obtenir plus d'explications plus précises au sujet de certaines problématiques.

585 Et là, pour être un peu plus clair, j'ai cinq minutes, je pense, donc je peux encore élaborer un petit peu, donc je vais revenir brièvement sur une ou deux des conclusions mentionnées précédemment.

590 Donc, premièrement, par rapport à la zone de fréquentation du béluga, celle-ci est définie à l'aide principalement d'une figure, la 6.1, qui est tirée de données aériennes datant entre 1988 et 2009.

595 Et bien que, justement, l'interprétation de cette figure pourrait à elle seule faire l'objet d'un débat, ce qui nous a le plus frappés est qu'il semble que ce soit les seules données utilisées pour délimiter la zone de fréquentation. Même s'il y a des données beaucoup plus récentes, on parle entre autres... on peut penser aussi aux données du ROMM, qui datent de 2014 à 2018. Il y en a quelques-unes de plus aussi.

600 Donc, il nous apparaît ainsi pertinent de mentionner que plusieurs d'entre nous sont propriétaires d'embarcations nautiques à la marina de Rivière-du-Loup et que prétendre que cette zone n'est que peu fréquentée par les bélugas semble témoigner d'une méconnaissance du territoire d'étude. Donc, en effet, quand on sort avec notre voilier, on en voit quasiment à chacune des sorties, des bélugas.

605 Et je vais revenir sur la troisième des conclusions, donc concernant le fait que le dragage ne représenterait qu'une petite fraction supplémentaire du stress total sur le béluga par le trafic maritime de la région. Et là, je cite encore le rapport : « [...] les effets [du dragage] seront négligeables et consisteront principalement en une légère augmentation du dérangement [...] à proximité [des zones de travaux]. »

610 Encore une fois, on est un petit peu surpris de cette conclusion-là. On sait qu'à Rivière-du-Loup, il y a un traversier qui fait quatre traverses par jour durant l'été, la Société Duvetnor, qui a des embarcations relativement petites pour transporter les touristes, et aussi, des petites embarcations de plaisance des usagers de la marina.

615 Et là, on trouvait ça un petit peu spécial de comparer ce trafic-là avec des travaux des machines lourdes opérant 24 heures sur 24 pendant plusieurs semaines. Et ça, encore une fois, ça témoigne d'un manque de compréhension du milieu ou soit une forme de banalisation de l'impact des travaux de dragage.

620 Et pour conclure, bien, j'ajouterais qu'on sait tous qu'on est dans un contexte environnemental mondial précaire et dans une situation économique qui l'est tout autant.

Ainsi, on pense que chaque décision devrait prendre en considération les impacts économiques à plus long terme et les impacts environnementaux globaux, notamment concernant l'émission de gaz à effet de serre.

625 Donc, par exemple, on mentionne que l'émission du dragage est équivalente à l'émission environ de 100 voitures roulant durant une année, donc c'est une mission jugée comme étant faible, mais si on en arrive à cette conclusion à chacun des projets au Québec, bien, c'est peut-être pour cette raison qu'on ne sera pas capables de respecter les limites d'émission que le gouvernement s'est fixé pour 2030.

630 Ainsi, en tenant compte de ce qui a été exposé dans l'étude, on a de la difficulté à comprendre qu'un tel projet de dragage à Rivière-du-Loup soit accepté comme tel pour une décennie, et ce, quand nous savons très bien qu'il existe des solutions alternatives au dragage d'une telle ampleur. Merci.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous.

640

---

**M. JEAN BÉDARD**

**LA PRÉSIDENTE :**

645

Nous entendrons enfin monsieur Jean Bédard, de la Société Duvetnor. Bonsoir.

**M. JEAN BÉDARD :**

650

Professionnellement, j'aimerais mieux avoir à analyser un document comme celui que la firme WSP a soumis dans la solitude de mon bureau, ce serait plus productif que de le faire probablement en public parce qu'on est restreint dans le temps, on est restreint aussi dans l'élaboration d'opinions plus complexes, puisqu'il ne s'agit pas d'un problème très simple.

655

Donc, nous n'avons pas demandé la tenue d'audiences publiques, Duvetnor ne l'a pas fait, mais on nous a invités et ça aurait été malpoli de ne pas venir. Alors, c'est pour cette raison que je suis ici.

660

La lecture de l'étude de WSP a suscité plusieurs interrogations; j'en ai retenu seulement deux. La première interrogation, ça concerne le volume de sédiments dragués. Le dragage annuel dans le port de Rivière-du-Loup se pratique depuis plus de 50 ans pour le maintien d'un lien inter-rives jugé essentiel.

665

Comment l'étude d'impact de WSP peut-elle ignorer totalement cette longue série de données annuelles sur les volumes dragués pour conclure que, désormais, le volume augmentera de 70 % dès la première année du décret décennal pour passer d'une moyenne annuelle historique d'environ 35 000 mètres cubes à un volume de 60 000 mètres cubes?

670

Cette analyse n'est fondée sur aucune donnée hydrodynamique citée ou connue, mais semble fondée plutôt sur l'analyse subjective d'une courte série de volumes dragués pendant les cinq années récentes, soit de 2016 à 2020. Ces données ne sont pas comparables entre elles, car les

gabarits de dragage n'étaient pas les mêmes d'une année à l'autre.

675 L'annonce répétée dans l'étude d'une hausse massive des volumes à draguer devient un des points saillants de cette étude, et aussi, nous pensons que des explications sont nécessaires. À notre avis, cette hausse n'est pas démontrée, et comment WSP en est-elle arrivée à un chiffre de 60 000 mètres cubes?

680 La deuxième question qui nous est venue à l'esprit, qui nous semblait être plus pertinente, c'était la question de la prospective.

685 Si, comme le prétend WSP, nous allons faire face à une augmentation de 70 % des volumes de sédiments à draguer pendant chacune des années du décret décennal, l'étude d'impact aurait dû ou aurait pu évaluer les conséquences de cette hausse qui engendrera :

- une augmentation considérable du bruit subaquatique présumé délétère par certaines;
- une hausse considérable de la durée des opérations annuelles de dragage dans un cadre réglementaire et un calendrier déjà extrêmement étroit;
- une hausse du transport et du déversement dans l'aire de dépôt, entraînant une augmentation significative des impacts sur la faune benthique, et en particulier sur l'habitat d'un poisson identifié comme étant important pour le béluga : le lançon;
- ça va aussi entraîner une hausse prodigieuse des coûts de dragage, et ceux-ci qu'on cite 695 comme étant de 900 000 \$ en 2019 et qui sont passés à 1.9 million en 2020.

700 Donc, en somme, l'étude d'impact annonce l'impossible poursuite d'un dragage à Rivière-du-Loup.

Et ce qui m'amène à conclure que la conclusion... pourquoi la conclusion principale de l'étude de WSP, qui annonce cette hausse massive des besoins en dragage, correspond-elle si bien aux vœux maintes fois exprimés par l'initiateur de projet, la STQ, soit celui d'abandonner le site actuel face au coût croissant du dragage et aux complications réglementaires? Qu'en est-il?

705 Est-ce un hasard ou est-ce une commande qu'on a placée pour démontrer que la hausse des  
sédiments à draguer était incontournable, inévitable, mais l'évidence sur laquelle on a basé ce point  
saillant n'est pas, absolument pas, là? Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

710 Merci, Monsieur Bédard.

---

**PRÉSENTATION DU PORTE-PAROLE DE L'INITIATEUR DU PROJET**

715 **LA PRÉSIDENTE :**

La parole est maintenant à l'initiateur du projet, monsieur Bruno Verreault, qui présentera le  
projet durant environ une vingtaine de minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de  
720 15 minutes, et le registre des questions sera ouvert.

Je vous cède la parole, Monsieur Verreault.

**M. BRUNO VERREAULT :**

725 Merci beaucoup. Donc, ce sera un survol de notre Programme décennal de dragage  
d'entretien au quai de Rivière-du-Loup et de l'étude d'impact, donc une présentation qui va durer  
quelques minutes. Certains d'entre vous l'ont déjà vue en partie lors de la séance d'information.

730 Donc, la justification et l'explication du projet, donc : la STQ doit faire une demande de décret  
gouvernemental pour une période de 10 ans, car elle est requise vu le nombre de mètres carrés, de  
26 000 mètres carrés et plus, qui doivent être dragués dans l'aire de dragage, ce qui fait en sorte  
que cette autorisation est requise pour une période de 10 ans, ce qui fait en sorte que, par la suite,  
la STQ demandera annuellement d'autres autorisations aux autorités réglementaires.

735

Donc, le volume annuel projeté et théorique, qui est de 60 000 mètres cubes pour les 10 prochaines années, du moins, ça peut être variable, c'est quand même de ces eaux-là que nous risquons de se retrouver dans les 10 prochaines années, pour la superficie moyenne de plus de 26 000 mètres carrés.

740

Donc, l'objectif du dragage, c'est de maintenir une profondeur d'eau adéquate. Il y a un ensablement qui est quand même très important dans ce secteur, et la profondeur d'eau requise est de 5 mètres à 5.5 mètres pour assurer une navigation qui soit sécuritaire avec le navire, surtout pour ce qui est des manœuvres à quai.

745

La localisation de l'aire de dragage, vous la voyez à l'écran, ça va comporter, bien sûr, la zone du quai et un peu plus au large, donc on parle vraiment de la zone d'approche du navire qui permettra d'avoir la profondeur requise.

750

Et par la suite, il y a la zone d'aire de dépôt des sédiments. Donc, c'est 3 millions de mètres carrés qui est subdivisé en 12 quadrats de 250 000 mètres carrés. Il y a une alternance annuelle de chaque quadrat qui est utilisé.

755

Donc, c'est une aire de dépôt qui est située à son centre environ 3 kilomètres de l'aire de dragage, et le plus près est à 1.6 kilomètre.

Les principales variantes analysées pour notre projet. Donc, la comparaison des types de dragues. Il y a différents types de dragues possibles, donc des dragues preneuses et les dragues hydrauliques.

760

Pour la STQ, nous utilisons la drague preneuse, qui est grosso modo, je vais vous l'expliquer plus tard, une pelle mécanique qui va aller chercher la matière au fond de l'eau, versus une drague hydraulique qui, elle, est, si on veut, une balayeuse qui va aspirer le fond marin.

765

Donc, dans les deux cas, il y a des plus, il y a des moins, mais la drague preneuse est beaucoup plus efficace pour les travaux que nous avons à faire.

770 Donc, première chose : la disponibilité des dragues preneuses au Québec est plus importante que les dragues hydrauliques. En tant qu'organisme public qui fonctionne avec les fonds publics, on veut fonctionner par appel d'offres, avoir le meilleur prix et favoriser la concurrence, donc si les dragues hydrauliques sont peu disponibles, bien, on va finalement permettre à moindres joueurs de pouvoir soumissionner à nos appels d'offres.

775 Pour ce qui est de la productivité des équipements, c'est tout de même similaire, même si la drague hydraulique peut faire un travail beaucoup plus rapide.

780 La manœuvrabilité, par contre, de la drague preneuse est plus intéressante, surtout dans l'endroit où nous travaillons, qui est un endroit qui est quand même assez restreint et qui nous demande d'avoir des équipements qui ont une bonne précision de travail.

Et la taille des équipements aussi, donc la drague preneuse est beaucoup plus petite qu'une drague hydraulique qui serait requise dans le cadre de notre dragage annuel, qui va venir chercher quand même des volumes importants et sur une aire de dragage quand même importante aussi.

785 Et un des gros risques, c'est le risque de déchausser le quai avec la drague hydraulique, donc c'est vraiment dans les raisons qui font en sorte que nous allons vers une drague preneuse. Et, bien sûr, une drague qui fait de la succion d'une matière va nécessairement, dans l'eau, aspirer l'eau. Donc, il faut, avec la drague hydraulique, faire une gestion des eaux par la suite, ou avec des secteurs d'assèchement que je veux vous mentionner ici.

790 La comparaison dans la gestion des sédiments : donc, les deux types de dragues vont nous amener à gérer les sédiments de manière différente. Dans nos livres, on parle de l'aire de dépôt des sédiments, tandis que dans la gestion du milieu terrestre, bien, à ce moment-là on va retirer la matière, il faut avoir une zone d'assèchement qui est quand même assez grande pour, par la suite, transporter à nouveau les matières résiduelles, les sédiments, dans une zone de dépôt qui est déterminée. Donc, ça va avoir un impact quand même assez important.

795 Premier impact : au niveau des obligations de la caractérisation des sédiments, bon, ça peut se faire au niveau terrestre lorsque c'est fait en milieu terrestre. Dans le cas de gestion en eau libre,

800 donc c'est le respect obligatoire des résultats des critères de la qualité des sédiments.

Aussi, le transit : au niveau des transits, on va faire environ 475 transports de sédiments avec nos barges, tandis qu'avec le transport par camion, il serait requis pour aller jusqu'à une zone de dépôt. Bien, à ce moment-là, on parle d'environ 7 500 camions, ce qui augmente déjà beaucoup le trafic dans la zone urbaine de Rivière-du-Loup, tout dépendamment, bien sûr, de la zone de dépôt qui serait à déterminer.

805 Mais tout de même, même à proximité, on aurait un conflit entre les différentes clientèles qui utilisent la zone du quai de Rivière-du-Loup, donc c'est déjà là un point qui est important à prendre en considération.

810 L'aspect visuel : l'aspect visuel, lorsqu'on est en dragage en eaux libres, ça fait en sorte qu'avec la benne preneuse, on voit les équipements, on a un certain bruit qui est fait, tandis que la drague hydraulique, elle, il faut quand même sortir les sédiments avec, si on veut, de la tuyauterie. Il va y avoir une accumulation de sédiments dans une zone d'assèchement et, par la suite, c'est transporté.

815 Et ce qui est disponible aussi, le site, il permettrait le dépôt des sédiments en milieu terrestre. Il faut quand même penser qu'on va draguer près de 60 000 mètres cubes de matière, donc versus 250 000 mètres carrés pour notre zone de rejet de sédiments dans l'eau.

820 Pour ce qui est de la description du projet, donc les travaux de dragage, comme je vous ai mentionné, on est avec une benne preneuse, qui est escortée par deux chalands et deux remorqueurs qui vont, si on veut, pousser les chalands vers la zone de rejet.

825 Donc, c'est un positionnement GPS qui est utilisé par l'opérateur de la benne preneuse. Il va lui permettre une précision très optimale d'où il doit draguer et il va lui permettre aussi de connaître la bonne bathymétrie, où se trouve la zone à draguer.

830 L'analyse du fond marin aussi est faite avant la période de dragage et après la période de dragage pour s'assurer que nous avons dragué la profondeur requise de 5 à 5.5 mètres.

Donc, c'est quand même une utilisation qui est quand même très précise en utilisant la fonction GPS par l'opérateur.

835 La gestion des sédiments au site de dépôt : il y a une caractérisation sédimentaire physico-chimique qui est faite annuellement. Ensuite, il y a une analyse de l'élévation du fond marin, une bathymétrie qui est effectuée aussi avant et après les travaux.

840 Les rejets des sédiments sont dans une zone qui est utilisée depuis plus de 30 ans, et comme je l'ai mentionné, il y a environ 475 transports qui sont à effectuer sur une période de 15 à 30 jours avec les deux remorqueurs et les deux barges.

845 Les coûts annuels seraient moyennement 1.5 million de dollars. À cela, ça comprend les 400 000 \$ pour l'obtention des permis environnementaux et la réalisation des activités connexes, qui incluent la caractérisation sédimentaire, le programme de surveillance des mammifères marins et la surveillance environnementale qui est effectuée pendant les opérations de dragage.

850 L'échéancier annuel : donc, la caractérisation sédimentaire est effectuée au début de l'été, en juin et juillet.

855 Ensuite viennent les demandes d'autorisation au MELCC, au ministère de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Forêts, Faune et Parcs, MFFP, en juin-juillet, et une demande auprès de Pêches et Océans Canada, car nous voulons draguer entre le 20 et le 30 septembre, donc ça nous prend les autorisations selon la *Loi sur les espèces en péril* et les approbations, aussi, de surveillance et de suivi. Donc, tout ça se déroule entre le mois de mai et le mois d'août.

Et finalement, il faut une autorisation pour des travaux mineurs de Transport Canada.

860 Donc, comme je l'ai mentionné, des travaux qui durent environ de quatre à six semaines, entre le 20 septembre et le 30 octobre, et c'est adapté aux contraintes techniques et environnementales.

Contraintes techniques, ça peut être par exemple la météorologie; contraintes

865 environnementales, s'il y a un béluga qui se présente dans notre secteur, comme je vais vous l'expliquer tout à l'heure, à ce moment-là, ça crée un arrêt des travaux.

870 Le processus d'évaluation des impacts : il y a eu des consultations des parties prenantes. Une première consultation générale a été effectuée par le MELCC du 16 avril au 16 mai 2021. La description du projet a été publiée sur leur site internet. Il n'y a eu aucun commentaire qui ont été reçus.

875 Par la suite, il y a eu les consultations ciblées des Premières Nations et des consultations ciblées de parties prenantes à l'automne 2021 par écrit et via le site du MELCC. Donc, nous avons reçu à ce moment-là des préoccupations et des enjeux à prendre en compte : l'impact potentiel sur la faune et la flore aquatique et l'impact de cohabitation du projet avec d'autres activités limitrophes, comme les activités de la marina.

880 La considération des résultats des consultations a permis de déterminer les enjeux et répondre aux préoccupations.

L'étude sur l'environnement s'est faite de manière exhaustive selon des composantes à considérer. Rapidement : les milieux humains, les milieux physiques et les milieux biologiques ont été pris en compte.

885 L'étude sur l'environnement et les enjeux du projet de dragage au quai de Rivière-du-Loup : donc, ce qui est dans les enjeux qui ont été ciblés, c'est le maintien du service du traversier, la protection des espèces fauniques aquatiques, la protection du béluga, qui est une espèce à statut, et la réduction de la perturbation des activités associées, ainsi que les autres activités en cours dans la zone d'étude.

890 Programmes de surveillance et de suivi pour les opérations de dragage de la STQ, du dragage et entretien au quai de Rivière-du-Loup. Le programme de surveillance : mise en œuvre selon les bonnes pratiques et les modalités de dragage à respecter. Donc, les travaux sont vraiment faits selon les règles de l'art.

895

Ensuite, nous avons un programme de surveillance des mammifères marins, et nous avons une mise à jour en collaboration avec les divers intervenants annuellement, donc ministère de l'Environnement, le ministère des Forêts, Faune et Parcs, Pêches et Océans Canada et Transport Canada.

900

Donc, les modalités et surveillance associées à la présence des mammifères marins, donc ce qui est fait par la STQ. Première chose, on repousse le plus tard possible les travaux de dragage au quai de Rivière-du-Loup pour sortir le plus possible de la période intense associée à la présence des bélugas, qui se fait environ d'avril à octobre.

905

Ensuite, lors des activités de dragage en tant que telles, sur le site de dragage, en 2021, la STQ a respecté une zone d'exclusion de 400 mètres autour des travaux. Donc, aussitôt qu'un béluga se pointait le nez dans cette zone d'exclusion, les travaux arrêtaient automatiquement.

910

Donc, nous avons de jour un observateur visuel, des caméras thermiques de nuit, ainsi que des systèmes acoustiques passifs en tout temps.

Et à la zone de rejet des sédiments, le même 400 mètres qui est respecté, ainsi que le système d'acoustique passif est là en tout temps.

915

Pour ce qui est des suivis environnementaux, le programme de suivi environnemental au site de dragage, il y a un suivi des matières en suspension pendant 12 ans jusqu'en 2013 qui a été effectué par la STQ. L'influence des travaux n'était plus perceptible au-delà de 150 à 400 mètres.

920

Au site de rejet, il y avait un impact sur les milieux environnants qui est très limité. Le programme de suivi n'était plus requis depuis 2013. Par contre, la STQ refera des analyses afin de confirmer que les impacts des matières en suspension sont toujours faibles, soit en 2022 ou encore 2023.

925

Pour les opérations de dragage et les opérations maritimes, c'est des équipements qui... bien, une benne preneuse qui travaille sur l'eau, donc on a un plan de mesures d'urgence qui est existant, qui est un peu un mélange des normes de CNESST pour ce qui est de la protection des employés,

ensuite des normes concernant la navigation de Transport Canada, et, bien sûr, le respect de l'environnement.

930

Donc, l'objectif étant toujours d'intervenir adéquatement si une situation se produit, que ce soit un déversement hydraulique, par exemple qu'on ait un problème au niveau de la navigation avec les équipements.

935

Autre ça, il peut y avoir des incidents, blessés en mer, tout ça, donc ça ressemble un peu à des mesures d'urgence qu'on pourrait avoir aussi au niveau de nous navires, nos traversiers, donc qui sont existantes déjà, mais c'est un peu un mélange de tout ça, donc il y a un plan des mesures d'urgence qui est existant.

940

Ce qui complète notre présentation de notre côté. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Verreault, pour votre présentation.

945

Le registre est maintenant ouvert. Alors, je vous invite à aller vous inscrire si vous voulez poser des questions après la pause. Nous serons de retour dans 15 minutes. Merci.

950

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

955

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. BERTRAND GAUDREAU**

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des

960 intervenants. Alors, je vais inviter monsieur Bertrand Gaudreau.

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

Bonjour, Madame la Présidente.

965

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

970

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

Est-ce qu'il y a déjà eu des analyses dans le passé sur les sédiments contaminés qui pourraient... est-ce qu'on pourrait avoir les analyses des sédiments dans les années antérieures? Moi, j'aimerais avoir ça. Puis...

975

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez dire dans le secteur visé par les travaux de dragage?

980

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

Oui. Des dragages qui ont été faits par le passé. Si vous avez des analyses de ça, ça serait le fun d'avoir les analyses complètes.

985

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voulez qu'on commence par cette question-là? Ou on peut commencer par celle-là...

990

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

Oui.

995

**LA PRÉSIDENTE :**

... puis on enchaînera avec votre autre question par la suite?

1000

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

Bien, la question, c'est ça : est-ce qu'il y a déjà eu des analyses dans le passé? Puis...

**LA PRÉSIDENTE :**

1005

Parfait. On va commencer par cette question-là, on va l'adresser à monsieur Verreault, dans un premier temps. Donc, les travaux passés pour le dragage, est-ce qu'il y a eu des analyses des sédiments?

1010

**M. BRUNO VERREAULT :**

Oui. Bon, madame Mélanie Lévesque va répondre à la question.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1015

Oui. En fait, on se doit d'effectuer une analyse de la qualité des sédiments préalablement au rejet en eau libre.

1020

En fait, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on ne peut pas rejeter en eau libre sans respecter un certain niveau de contamination, si vous voulez.

Donc, effectivement, préalablement à chaque travaux de dragage, monsieur Verreault l'a présenté tout à l'heure : en juin ou début de l'été, on effectue une campagne d'échantillonnage qu'on

1025 appelle une « campagne d'échantillonnage sédimentaire ». Donc, on prélève des sédiments tant dans la zone de dragage que dans l'aire de rejet où on souhaite immerger les sédiments.

Et puis là, ensuite, ce qu'on fait, c'est qu'on compare l'ensemble de nos paramètres chimiques qu'on a analysés aux critères qu'on appelle de la qualité des sédiments.

1030 Donc, Bruno, tu peux peut-être juste mettre la diapositive 63, s'il te plaît.

Juste pour vous montrer, ici, vous avez, en fait, l'espèce de grille qui est utilisée, dans laquelle on a des échelles pour le niveau de contamination des sédiments.

1035 Donc, le critère qui nous permet de retenir le rejet en eau libre, donc vraiment de pouvoir aller au large, c'est ce que vous voyez à l'écran qui est le CEO, donc la concentration d'effets occasionnels.

1040 Donc, il y a des tests qui ont été faits puis qui démontrent, en fait, que si on respecte ce critère-là, les effets sur... bien, c'est écrit dans la petite case bleue : « *Les probabilités de mesurer les effets biologiques néfastes est relativement faible.* »

1045 Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on va regarder les résultats. Si on respecte le CEO, on propose au Ministère le rejet en eau libre. Évidemment, c'est le Ministère qui va statuer si on accepte ça là.

S'il y a un dépassement du CEO, mais quand même, sans dépasser le prochain critère, qui est le CEP, encore là, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas rejeter en eau libre. Ce qu'on va faire, c'est qu'on devra refaire d'autres tests qu'on appelle des « bioessais », pour valider si les sédiments sont toxiques pour une espèce aquatique quelconque.

1050 Donc, pour répondre à votre question initiale : effectivement, on se doit, pour avoir notre autorisation, dans le cadre de notre demande d'autorisation, il faut absolument proposer une campagne de caractérisation et de montrer le portrait de la qualité des sédiments qu'on drague et qu'on va rejeter. Et ce, annuellement, oui, pardon.

1055

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

O.K. Merci.

1060 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il est déjà arrivé une situation où, justement, la qualité des sédiments ne respectait pas les critères?

1065 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui. En fait, on a eu quelques... bien, là, je dis « on », mais ça fait 30 ans quand même que la Société des traversiers effectue de la caractérisation. Je n'étais pas là dans les 30 dernières années (inaudible), mais de façon générale, honnêtement, près de 85-90 % du temps, on respecte le CEO.

1070

On a eu quelques petits épisodes. Souvent, c'était... ce qu'on a fait, c'est qu'on a refait des analyses. On a refait ce qu'on appelle des « duplicatas » ou des « triplicatas », donc on est retournés faire des campagnes pour valider. Puis souvent, on arrivait finalement sous la limite de détection.

1075

Donc, on revenait avec des campagnes de validation, puis on a été capables de prouver... bien, pas « prouver », ce n'est pas qu'on cherchait à prouver, mais on validait que finalement, c'était soit une erreur d'homogénéisation ou un effet un peu autre.

Mais bref, on allait valider pour une campagne puis on soumettait ça au Ministère.

1080

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

O.K. Il faut que ce soit moyennement contaminé, parce que moi, j'ai 66 ans, puis on n'a jamais mangé de clams ou de palourdes ou de bigorneaux ou n'importe quoi, là.

1085

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1090 Mais je pense que dans l'ensemble du Saint-Laurent, en fait, la zone de cueillette est quand même assez fermée de façon générale, si je ne me trompe pas, des deux côtés du Saint-Laurent.

1095 Donc, je ne suis pas sûre que c'est exactement spécifique à Rivière-du-Loup, mais il me semble que de mémoire, la cueillette est assez fermée, de façon générale, sur les deux rives, à moins que je me trompe.

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

1100 Sur les deux rives, oui? O.K. Bon. C'était ma question. Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1105 Peut-être juste avant de passer à votre deuxième question, si vous en avez une deuxième, j'aimerais juste savoir : j'imagine que vous avez un plan de contingence, advenant le cas où les sédiments seraient contaminés? Et quel est-il?

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1110 Oui, en fait, bien, ce qu'on devra faire, advenant, exemple, qu'il y a un dépassement de l'effet occasionnel, le fameux CEO, évidemment, on devrait aller rechercher d'autres sédiments pour effectuer des bioessais, pour valider s'il y a une toxicité qui est associée à ces sédiments-là.

1115 Advenant que cela montre que oui, la Société des traversiers devrait effectivement soit changer son patron, son aire de dragage pour ne pas toucher à ces stations-là ou carrément prendre ces sédiments-là et les gérer en milieu terrestre. Donc, là, on devra les sortir et les gérer dans un site autorisé.

1120 **LE COMMISSAIRE :**

J'aimerais avoir une précision. Dans l'étude d'impact, vous mentionnez dans le rapport principal, à la page 133, vous dites que, bon, l'analyse des sédiments, dans les dernières années, indique que les sédiments au site de dragage contiennent généralement une concentration de métaux et d'hydrocarbures supérieure à ceux du site de mise en dépôt.

1125

Par contre, au paragraphe un peu avant, vous dites... le paragraphe précédent, bon, ça dit : « [...] les teneurs mesurées dans les sédiments du site de mise en dépôt doivent être inférieures ou égales aux teneurs du site de dragage [...] » Ça semble être une contradiction.

1130

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, effectivement. C'est peut-être mal phrasé c'est un bon point, Monsieur le Commissaire. En fait, on ne peut pas rejeter des sédiments plus contaminés sur le site de réception.

1135

**LE COMMISSAIRE :**

Mais à ce moment-là, c'est en fonction de la grille de critères, ça?

1140 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Bien, en fait, à partir du moment où on respecte le CEO, on peut aller immerger en eau libre.

1145

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ça.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1150

Mais en fait, on regarde aussi la qualité du sédiment où on va immerger. Alors, si on avait eu un dépassement du... si on avait plus bas...

**LE COMMISSAIRE :**

Du seuil.

1155

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, exactement, du seuil, pardon. C'est du seuil. Merci.

1160

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. C'est la nuance, c'est le seuil. Parfait, merci.

1165

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

Oui. La rivière du Loup, elle va toujours apporter des sédiments contaminés. À La Baie, hier, il y a eu un glissement de terrain; à Calgary, c'est aujourd'hui.

1170

Ça serait-tu les sédiments contaminés? Est-ce que ça serait plus la rivière du Loup qui l'apporterait ou c'est vraiment semblable dans tous les milieux de dragage, du côté nord ou du côté sud? C'est à peu près la même quantité de pollution ou...?

**LA PRÉSIDENTE :**

1175

Je ne sais pas si on pourrait y aller dans un premier temps avec monsieur Verreault, si vous avez de l'information à ce sujet-là. Sinon, je m'adresserais peut-être au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour savoir s'il y a des données, justement, sur la provenance de la contamination des sédiments.

1180

**M. BRUNO VERREAULT :**

Non, on va laisser le Ministère répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

1185

Alors, Monsieur Roger, est-ce que vous avez de l'information sur la provenance?

**M. JONATHAN ROGER :**

1190

Oui, je laisserais mon collègue, Pierre Michon, répondre à cette question-là.

**M. PIERRE MICHON :**

1195

En fait, quand on analyse les sédiments dans le secteur de dragage, la responsabilité... on ne cherche pas nécessairement à savoir la source pour la gestion en milieu aquatique ou non des sédiments. Ça serait difficile de déterminer de quelle source proviendrait la contamination qu'on pourrait observer.

1200

On comprend qu'on est dans le delta de la rivière du Loup, il y a des bonnes chances que l'espace sédimentaire de la rivière du Loup se ramasse dans le secteur de dragage, et ça ne veut pas dire que les contaminants du fleuve ne pourraient pas se ramasser là non plus.

**LA PRÉSIDENTE :**

1205

Très bien, merci. Est-ce que ça répond à votre question?

**M. BERTRAND GAUDREAU :**

1210

Oui. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1215

Merci à vous.

---

**Mme LUCE BALTHAZAR**

1220 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter madame Balthazar. Bonsoir.

1225 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Merci. Bonsoir. Mes deux premières questions concernent la population de bélugas. Si vous acceptez de transmettre ma question au ministère des Pêches et Océans, j'aimerais savoir s'ils sont satisfaits, rassurés par le programme de mesures d'atténuation, mesures d'atténuation comprenant la période de travaux, les périodes de quiétude, et incluant également le zonage ou la localisation des bélugas à proximité.

1230 **LA PRÉSIDENTE :**

1235 Parfait. On va commencer par cette question-là. Alors, Madame Laurian, est-ce vous êtes rassurée des mesures d'atténuation mises en place pour protéger le béluga?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

1240 Je dirais qu'à l'heure actuelle, on fait du mieux qu'on peut, à savoir qu'en l'occurrence, depuis 2021, on a mis en place un système de, je dirais, la meilleure surveillance des bélugas qu'on puisse avoir et qu'on a eue depuis, je pense, que le dragage se fait à Rivière-du-Loup.

1245 Je dirais que rien n'est parfait, il y a certainement place à l'amélioration, mais à l'heure actuelle, on a quand même un suivi qui est très efficace et qui permet, dans le rayon de surveillance qu'on demande, d'avoir des arrêts des travaux vraiment quand on sait... bien, on sait de façon plus précise, à l'heure actuelle, quand les bélugas sont dans le rayon de 400 mètres, donc qui est demandé en guise de zone d'exclusion.

1250 Donc, on sait que les travaux aussi sont arrêtés à ce moment-là. On demande des rapports, évidemment, de suivi tous les ans. Et à l'heure actuelle, bien, c'est ça. Je pense que c'est le meilleur compromis qu'on puisse faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1255 Concernant, justement, cette distance de 400 mètres, on serait intéressés à connaître les bases scientifiques qui justifient cette distance-là.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

1260 Alors, à l'origine, le 400 mètres avait été demandé par rapport aux matières en suspension qui peuvent se disperser, donc au niveau du site de dragage et du site d'immersion, comme l'ont présenté les initiateurs du projet.

1265 Et puis au fur et à mesure que, donc, on a mis l'accent plus sur la protection du béluga, bien, on se rend compte qu'il y a plusieurs choses qui... bon.

1270 D'abord, on garde le 400 mètres par rapport à la dispersion des matières en suspension, mais en plus, à l'heure actuelle, le *Règlement sur les mammifères marins* demande aussi à toute embarcation dans le secteur large, pas juste Rivière-du-Loup, mais dans l'estuaire du Saint-Laurent, donc le *Règlement sur les mammifères marins* demande à toute embarcation... impose, en fait, à toute embarcation de respecter une distance de 400 mètres quand, justement, elle est à l'approche d'un mammifère marin en péril, en voie de... menacé, en voie de disparition, selon les termes de la *Loi sur les espèces en péril*.

1275 Donc, c'est sûr qu'on n'a pas de données spécifiques du bruit émis par le dragage lui-même. D'après la littérature, ce n'est pas le système de... la technique de dragage émet du bruit, mais ce n'est pas les opérations les plus bruyantes, disons, si on peut comparer avec du battage de pieu. C'est beaucoup moins bruyant sur de longues distances.

Mais on n'a pas de données précises, donc on fait avec ce qu'on trouve dans la littérature. Et

1280 donc, c'est ça.

Le 400 mètres, bien, c'est comme une distance qui paraît raisonnable par rapport aux types d'activités qui sont réalisées.

1285 **LE COMMISSAIRE :**

Si j'ai bien compris l'explication, pour le bruit et le dragage, 400 mètres, c'est une mesure efficace d'atténuation du bruit? C'est ça, grosso modo?

1290 **Mme CATHERINE LAURIAN :**

C'est une mesure d'atténuation des impacts du dragage.

**LE COMMISSAIRE :**

1295 Qui a une certaine efficacité?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

1300 Et efficace, bien, oui, en partie efficace dans la zone de 400 mètres, puisque les travaux sont arrêtés quand un béluga rentre dans cette zone-là.

**LE COMMISSAIRE :**

1305 O.K. Très bien.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

Madame Lesage peut compléter si... merci.

1310

**LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

1315

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

Merci. Alors, vous demandiez s'il y avait des évidences scientifiques pour le 400 mètres, ça fait que vous avez eu une partie de l'information, une justification du 400 mètres.

1320

Dans la littérature scientifique, il y a des études sur le béluga du Saint-Laurent qui démontrent, puis encore, comme on dit a dit précédemment, que ce n'est pas lié au dragage, c'est de la navigation, mais qu'à 400 mètres de proximité, on altère le comportement des bélugas par la navigation. On a démontré ça aussi chez les rorquals bleus dans le Saint-Laurent.

1325

Mais on sait aussi que les effets sur le comportement peuvent être au-delà du 400 mètres. Et donc, c'est une mesure qui est efficace dans le sens où elle prévient l'émission de bruit lorsque les animaux sont à proximité, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des effets au-delà de ça.

1330

Ça fait que quand on nous demande « est-ce que c'est efficace? », bien, c'est jusqu'à un certain point.

1335

Puis pour déterminer la portée sur laquelle ces effets-là pourraient avoir lieu, il faudrait faire des études qui ne sont pas... qui ont une portée visuelle et acoustique beaucoup plus loin que ce qui est fait actuellement. Si on veut vraiment répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Monsieur Germain, vous vouliez peut-être compléter?

1340

**LE COMMISSAIRE :**

En lien avec la mention, dans l'étude d'impact, du côté de la STQ, bon, vous parlez encore...

1345 toujours autour dans le même coin – tantôt, je vous référais, je pense, à la page 133 –, dans le coin de la page 138, bon, vous dites qu'une drague à pelle de type de celle qui est utilisée sur place depuis les dernières années émet approximativement un bruit de 120 à 150 dB à 60 mètres. Selon le référent, c'est 1 micropascal à 60 mètres de la source.

1350 Mais vous donnez ce chiffre-là, mais on ne trouve pas de source de référence dans l'étude d'impact pour ce niveau de bruit là à 60 mètres. Est-ce que vous avez plus d'information à nous donner sur ça?

**M. BRUNO VERREAULT :**

1355 Madame Lévesque va répondre à la question.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

1360 Oui, en fait, c'est une excellente question. Effectivement, nous, on n'a pas utilisé les données de la littérature.

1365 Ce qu'on a fait, puis là, on n'a peut-être pas vu très précisément quand monsieur Verreault a présenté, mais dans le fond, je pense que vous avez tous compris : on a mis des hydrophones dans la colonne d'eau pour être capables vraiment de détecter la présence du béluga.

Bon, on dit 400 mètres, mais je vous dirais qu'on est vraiment en mode très précaution. On le voit au-delà de 400 mètres.

1370 Donc, cet hydrophone-là, Bruno, tu pourrais peut-être me mettre la carte où on voit la localisation, la 61, s'il te plaît. Et cet hydrophone-là, vous allez voir où il est localisé par rapport au quai.

1375 Bien, il est intéressant aussi, puisqu'il nous donne quand même des mesures... bien, on est capables de mesurer, en fait, les bruits ambiants : un bateau qui passe proche, le traversier qui passe proche, la pelle qui tape au fond, la pelle qui ramasse des sédiments sur le fond, un

remorqueur qui démarre le moteur.

1380

Donc, tout ça est enregistré par notre système d'acoustique passif avec la collaboration du Réseau des observations des mammifères marins, on en a parlé tout à l'heure, d'ailleurs, le ROMM. Merinov aussi participe à... met l'épaule à la roue.

1385

Donc, il y a plusieurs spécialistes. Moi, je ne suis pas spécialiste de l'acoustique passive, mais on a des gens qui sont formés là-dedans qui nous épaulent, et ils nous ont permis vraiment d'avoir accès à ces données-là.

1390

Donc, notre hydrophone, qui est collé sur le traversier, est à 60 mètres, justement, Monsieur le Commissaire. Donc, c'est ça, les données.

Ce n'est pas des données qui viennent d'une recherche scientifique. Ceci dit, on pense que c'est franchement intéressant à titre indicatif pour être capable d'être à l'aise avec le 400 mètres.

**LE COMMISSAIRE :**

1395

La source est votre hydrophone. Très bien, je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1400

On a fait un petit peu de millage sur votre question, Madame Balthazar. Est-ce que vous en aviez une deuxième?

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

Oui, mais il y a un élément que j'ai mal compris dans la réponse. Est-ce que je peux...?

1405

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

1410

C'est l'utilisation de l'expression « meilleur compromis ». Il s'agit d'une espèce menacée de disparition au fédéral. Dans quelle mesure on trouve acceptable un compromis avec une espèce qui est aussi menacée, également au Québec? Donc, j'aimerais avoir plus de précisions sur le compromis qui est accepté dans le contexte du dragage, ici, à Rivière-du-Loup.

1415

**LA PRÉSIDENTE :**

1420

Parfait. On va retourner auprès de madame Laurian. Vous voulez nous informer, entre autres, notamment par rapport au permis qui est demandé annuellement pour pouvoir faire les travaux entre le 20 et le 30 septembre; comment cette période-là, notamment, est un compromis acceptable pour votre ministère?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

1425

Je laisse la parole à madame Lesage.

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

1430

Je peux peut-être offrir un peu d'information sur la fréquentation de la région par les bélugas à l'automne, juste pour comprendre, mettre un petit peu de contexte autour des mesures qui sont mises en place.

1435

On a des données très solides l'été, c'est-à-dire que la période qui couvre de mai à octobre, pour caractériser la distribution puis les aires vraiment très utilisées par les bélugas à partir de deux grosses bases de données complètement indépendantes et qui pointent vers les mêmes constats, c'est-à-dire que la région de Rivière-du-Loup est un endroit hautement fréquenté par les bélugas l'été.

Il y a une étudiante au doctorat qui, actuellement, travaille sur ça, ça fait que ce n'est pas

1440 disponible maintenant, mais qu'à peu près la moitié des troupeaux qui fréquentent la région de  
Rivière-du-Loup l'été sont là pour s'alimenter.

1445 À l'automne, malheureusement, donc à partir du mois d'octobre... Puis la période d'été, on  
n'est pas capables, on n'a pas la puissance statistique pour décortiquer les choses, mais on a des  
données, non publiées encore, parce qu'il y a eu beaucoup d'efforts dans les dernières années pour  
l'impact du bruit sur les bélugas.

1450 C'est qu'à l'automne, en fait, on a des enregistrements continus par des gens chez nous en  
acoustique passive, mais c'est situé au large de Cacouna, c'est-à-dire que ce n'est pas directement  
en face du quai de Rivière-du-Loup. Ça a une certaine portée, ça pourrait probablement assez bien  
s'appliquer à Rivière-du-Loup, mais on n'a pas les données directement en face de Rivière-du-Loup,  
mais qui montrent, en fait, que l'augmentation... Puis les bélugas sont détectés par la fréquence des  
vocalisations qu'ils émettent.

1455 Et donc, la fréquentation dans le secteur, le vaste secteur, mettons, Cacouna/Rivière-du-Loup,  
mais pas le quai spécifiquement, augmente à partir du mois d'avril. Et c'est assez stable jusqu'à peu  
près début octobre, mi-octobre, peut-être même certaines années un petit peu plus tard.

1460 On a aussi des inventaires aériens d'automne qu'on a réalisés au mois de novembre, puis qui  
comparent, en fait, l'automne, l'hiver et le printemps. Ça fait que les inventaires d'automne sont  
réalisés en novembre, et ceux du printemps en mai. Puis il y a un contraste majeur entre... puis c'est  
réalisé depuis, je pense que c'était sur huit ans, huit fois ou... sept fois, je pense.

1465 Et il y a un contraste entre le printemps et l'automne. Il y a moins de fréquentation à l'automne  
qu'au printemps. Encore une fois, les données, on est en train de faire les documents. Ce n'est pas  
publié encore. Ça fait que l'information à l'extérieur de l'été est fragmentaire.

1470 La reproduction des bélugas s'effectue l'été avec un *peak* en juillet. Et on sait par des études  
en captivité que les trois mois avant la mise-bas pour les femelles sont extrêmement importants  
parce qu'ils vont augmenter leur alimentation, ça va doubler. Même, à un certain point, ça va  
quadrupler.

Et suivant la mise-bas, donc durant le début de la lactation, ça demeure deux fois plus élevé qu'habituellement, et c'est un secteur fréquenté par les femelles avec des nouveau-nés.

1475            Quand on pense à une mise-bas en juillet, c'est-à-dire que les trois mois avant, les trois après sont importants.

1480            Et donc, si on regarde une activité qui est jugée essentielle puis qu'il faut trouver une fenêtre pour la faire aller de l'avant, le printemps n'est pas une bonne idée parce que c'est tellement important.

1485            Puis tous ceux qui ont utilisé le quai de Rivière-du-Loup savent que des bélugas il y en a directement au quai de Rivière-du-Loup, au bout du quai. Quand on attend notre traversier, on les voit. Ça fait qu'ils sont très, très proches du quai.

1490            L'été, on a des données solides qui nous disent que le secteur est important pour eux. À l'automne, on a des données fragmentaires qui nous disent qu'il y en a encore, mais on s'éloigne de la période de mise-bas tranquillement. Les jeunes deviennent un petit peu plus autonomes.

1495            Donc, si l'hiver est exclu pour draguer puis qu'il faut le faire parce que c'est une activité essentielle, puis qu'on essaie d'éviter autant que possible les périodes sensibles, bien, ça a mené à des suggestions qui viennent des sciences, pour dire... chez nous, pour dire que, bien, il faut commencer le plus tard possible.

1500            Mais avec les contraintes de la durée, le mauvais temps, et tout ça, ça a mené aux décisions qui ont été prises chez nous, de les autoriser à partir du 20 septembre, mais avec un cycle réduit pour qu'il y ait des périodes de pause de bruit pendant cette période-là, pour que les animaux, s'ils veulent utiliser le secteur, puissent y avoir accès, en assumant, bien sûr, que les activités de dragage ne créent pas une désertion du site pour plus que les moments où ils sont en activité. Puis ça aussi, c'est un point d'interrogation. Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

1505

Très bien, merci. Ça répond à votre question, Madame Balthazar?

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

1510

Oui, merci. Il y a beaucoup d'information qui complète le dossier. Très intéressant. Ma deuxième question, vous permettez...

**LA PRÉSIDENTE :**

1515

Oui.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

1520

... qui concerne encore le béluga, je cite le MPO dans la documentation : « *Les effets cumulatifs pourraient être sous-estimés en raison de l'ensemble d'activités dans le secteur depuis des années et celles à venir.* » On pense aux travaux à Cacouna et à Rivière-du-Loup.

1525

Qu'est-ce qui pourrait permettre de mieux estimer les effets cumulatifs? Est-ce que, par exemple, le MPO ou d'autres intervenants seraient d'avis qu'une évaluation plus globale, plus stratégique serait pertinente dans le contexte de l'évaluation des impacts cumulatifs sur le béluga?

**LA PRÉSIDENTE :**

1530

Parfait, on va retourner au niveau de Pêches et Océans pour cette question. Donc, est-ce que vous croyez qu'une évaluation des effets cumulatifs concernant le béluga pourrait être pertinente?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

1535

Je repasse la parole à madame Lesage.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

1540 **Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

La problématique des effets cumulatifs, c'est quelque chose qui revient à peu près à toutes les évaluations d'impact. Puis pour avoir été là depuis une vingtaine d'années, c'était très, comment je pourrais dire, folklorique, presque, t'sais, il y a plusieurs années.

1545

Ça devient de plus en plus structuré, puis au MPO comme à Transport Canada, d'ailleurs, aussi, il y a d'énormes efforts qui sont faits actuellement, pas nécessairement pour des projets de construction, mais pour la navigation, et c'est des projets majeurs, en termes scientifiques, pour essayer de tout mettre ça ensemble et d'examiner les impacts cumulatifs de façon quantitative.

1550

Ça fait que pour l'instant, c'est axé sur la navigation, mais il y a un gros effort actuellement, spécifiquement pour l'estuaire du Saint-Laurent, qui est mené pour éventuellement ajouter toutes sortes d'autres sources de... d'autres stressors qui ne sont pas nécessairement, par exemple, les déversements, des choses qui sont liées à la navigation.

1555

Ça fait que pour l'instant, ça reste quand même assez flou quand les gens essaient de répondre à cette question-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1560

Très bien, merci. Merci, Madame Balthazar.

1565

1570

**Mme AUDREY MORIN**

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais inviter madame Audrey Morin. Bonsoir.

1575

**Mme AUDREY MORIN :**

Bonsoir. Alors, j'aurais deux questions concernant l'échéance dans les deux cas. Premièrement, c'est par rapport à ce qui a été présenté au début sur l'échéance de toutes les étapes reliées au BAPE.

1580

On parle d'un dépôt du rapport qui peut aller jusqu'au 13 octobre, versus un début des opérations qui commencerait le 20 septembre.

1585

Donc, comment c'est prévu de gérer ça, de tenir compte des recommandations qui seront effectuées ou des conclusions qui seront effectuées dans ce rapport-là si jamais il est prêt seulement le 13 octobre et que le dragage va débiter le 20 septembre?

**LA PRÉSIDENTE :**

1590

Très bien. Je vais, dans un premier temps, adresser la question à monsieur Verreault par rapport à son échancier, comment il envisage la suite des choses, compte tenu de la procédure d'évaluation environnementale en cours, puis j'irai voir monsieur Roger qui pourra nous donner un complément d'information par rapport à la procédure d'évaluation environnementale.

1595

**M. BRUNO VERREAULT :**

Merci beaucoup. Pour cette année, la STQ, vu la démarche qui est effectuée avec le BAPE, procède à une demande standard auprès du MELCC pour une zone de dragage en mètres carrés

1600 de moins de 25 000 mètres carrés. Donc, c'est en cours présentement, cette demande.

1605 On a terminé la caractérisation récemment, donc on procède en ce moment en parallèle avec la procédure du BAPE pour cette année seulement pour s'assurer... il est assuré. Pour les années à partir de 2023, il faudra que la STQ ait le décret décennal autorisé pour pouvoir procéder à son dragage d'entretien annuel avec les zones, si on veut, de plus de 25 000 mètres carrés.

Mais pour cette année, c'est un peu notre stratégie, de pouvoir effectuer notre dragage d'entretien en effectuant une demande standard, si on veut.

1610 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on comprend qu'il y a deux demandes d'autorisation en parallèle, une pour obtenir le décret gouvernemental, puis une pour obtenir une autorisation ministérielle pour...

1615 **M. BRUNO VERREAULT :**

Pour cette année seulement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1620 ... pour cette section-là de dragage, pour la superficie que vous demandez?

**M. BRUNO VERREAULT :**

1625 Effectivement. Le MELCC pourrait peut-être compléter pour le volet réglementaire de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1630 Oui. Parfait. On va aller au niveau de monsieur Roger. Vous voulez nous donner un peu plus d'information par rapport à ces deux procédures en parallèle?

**M. JONATHAN ROGER :**

1635 Oui, non, effectivement, comme monsieur Verreault a mentionné : le décret précédent a pris fin le 31 décembre 2021, donc les travaux doivent quand même avoir lieu, c'est un service essentiel.

La STQ nous a mentionné que cette année ils étaient sous les seuils d'assujettissement à la procédure, donc ils peuvent procéder à une demande d'autorisation ministérielle.

1640 De notre côté, on continue la procédure avec eux en parallèle, afin d'émettre l'autorisation gouvernementale qui va être nécessaire pour les prochains 10 ans à venir.

1645 Donc, pour les prochains travaux, ça va être sous décret, comme on dit. Donc, on va émettre des autorisations ministérielles à chaque année, mais ça va être encadré par le décret.

Mais cette année, les travaux sont sous le seuil d'assujettissement, donc ils ne seront pas sous le décret, comme on dit, mais ils vont être très bien encadrés. Il va y avoir une caractérisation, entre autres le site de dragage et toutes les informations qui sont nécessaires pour émettre l'autorisation ministérielle.

1650

**LA PRÉSIDENTE :**

1655 Donc, on comprend que pour 2022, ça va être des activités autorisées par une autorisation ministérielle, et pour la suite des années subséquentes, ça sera encadré par un éventuel décret gouvernemental.

Est-ce que ça répond à votre question?

**Mme AUDREY MORIN :**

1660

Oui, excellent, merci.

Ma deuxième question, c'est par rapport à la période entre le 20 et le 30 septembre, donc le

1665 12 heures d'activité... bien, d'opération, versus le 12 heures de pause. Comment c'est déterminé?  
J'aimerais avoir plus d'information par rapport à ça.

1670 Est-ce que c'est 12 heures continues de travaux? Est-ce que c'est totalisant 12 heures? Puis  
comment ce 12 heures-là a été déterminé, finalement? Et qu'est-ce qui fait en sorte que c'est ça, le  
bon ratio? Puis vraiment, est-ce qu'aussi, d'une journée à l'autre, c'est toujours le même horaire qui  
est répété pendant ces 10 jours-là? Donc, avoir des précisions là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

1675 Parfait. La question est très claire, on va aller du côté de monsieur Verreault...

**M. BRUNO VERREAULT :**

Oui.

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis peut-être après ça, aller en complément au niveau de madame Laurian pour voir si tout  
ça coïncide avec les meilleures pratiques.

1685 **M. BRUNO VERREAULT :**

Donc, mon collègue Jean-Philippe va répondre à votre question, étant le responsable du  
dragage à la STQ.

1690 **M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

1695 Oui, bonjour. En réalité, les opérations sont de jour, du 20 au 30 septembre, pendant la  
période de 12 heures, et il n'y a pas d'opération la nuit directement. La drague est arrêtée  
complètement puis il n'y a aucune opération qui se fait durant la période de la nuit. C'est 12 heures,  
vraiment, qu'on travaille au mois de septembre, directement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Madame Laurian, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter par rapport à ça, c'est...?

1700

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

Oui. Nous, le 12 heures, c'est nouveau de 2021, finalement. Avant ça, ils draguaient un petit peu plus longtemps, parce qu'en fait, selon l'avis scientifique sur lequel on se base, qui date de 2016, il était stipulé qu'advenant le cas où les dragages devaient absolument se faire dans la période, disons, la plus sensible pour le béluga, dont septembre fait partie, pour les raisons qui ont donc été expliquées précédemment, on permet du 20 au 30 septembre.

1705

Et à ce moment-là, il fallait au moins qu'il y ait une période de quiétude de minimalement huit heures. Maintenant, on est rendus à 12 heures, donc on rentre dans ce créneau-là, ce qui fait en sorte que c'est ça, on permet ce dragage du 20 au 30 septembre, avec donc 12 heures d'activité.

1710

Ça, en tout cas, je ne peux pas parler pour l'initiateur, mais on s'entend que c'est rare que les 12 heures consécutives de dragage ou le 24 heures sur 24 soit effectué, parce qu'il y a toujours des arrêts pour une raison ou une autre.

1715

**LA PRÉSIDENTE :**

D'ailleurs... Ah, allez-y, Monsieur Germain.

1720

**LE COMMISSAIRE :**

Justement, en lien avec la nécessité d'étendre la période, de devancer la période de dragage, je suis retourné voir les chiffres tout à l'heure pendant la présentation de l'initiateur.

1725

Dans une précédente demande de dragage décennal, qui date de plus de 20 ans, ce qui était indiqué dans l'étude d'impact du temps, c'était marqué... on parlait d'une superficie de 30 000 mètres

carrés, mais des volumes de 25 000 mètres cubes, à peu près.

1730           Lorsqu'on regarde aussi les précédentes demandes, qui est autour de 2010, on est à peu près toujours dans la même quantité. On parlait d'une trentaine de mètres cubes.

1735           Alors, tout à l'heure, comme un des requérants a fait allusion, bon, les quantités ont augmenté beaucoup. Donc, c'est sûr, si tu as une plus grande quantité à draguer, ça veut dire que ça prend plus de temps à draguer si tu as le même équipement.

1740           À l'époque, étant donné que Pêches et Océans émet des permis annuels, est-ce que vous avez réagi quand vous avez vu les augmentations de volume de dragage demandé? Est-ce que vous avez réagi pour bien questionner pourquoi le volume avait augmenté du côté...? Est-ce que vous avez questionné la STQ?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

1745           Bien, pourquoi les volumes augmentent, j'imagine parce que la sédimentation augmente dû à la dynamique du système en présence à Rivière-du-Loup.

1750           Bien, nous, pour la protection du béluga plus particulièrement, on fait en fonction de périodes permises pour le dragage. Donc, c'est à eux de voir s'ils sont capables de faire le dragage dans la période impartie.

**LE COMMISSAIRE :**

1755           Justement, du côté de la STQ, fondamentalement, les augmentations, parce qu'on voit les chiffres de 2020-2021, même dans les prévisions, je vais donner des chiffres plus exacts possibles : par exemple, en 2020, vous aviez prévu, disons, mettons, 43 000 mètres cubes, effectif, 59 000 mètres cubes; 2021, 41 700 mètres cubes, volume effectif, 55 000 mètres cubes.

Donc, on voit quand même que nonobstant ça, les préventions étaient en augmentation par rapport aux années 2000-2010, puis le réel était beaucoup plus élevé encore.

1760 Qu'est-ce qui explique fondamentalement l'augmentation des volumes de dragage? Parce que  
si vous creusez toujours la même superficie puis ça dure un an, est-ce que c'est vraiment  
l'augmentation de la sédimentation? Est-ce que vous avez des données qui démontrent une  
augmentation de la sédimentation? Qu'est-ce qui explique ça, ces augmentations majeures?

1765 **M. BRUNO VERREAULT :**

Mon collègue Jean-Philippe va répondre à la question.

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

1770 Bien, il y a plusieurs paramètres à tenir compte là-dedans. Il a une petite notion aussi qui est  
à faire attention un petit peu, c'est : quand on parle de surdragage, les moyennes qui ont été  
évoquées d'un 35 000 mètres cubes de moyenne, c'est des volumes théoriques. Et nous, lorsqu'on  
fait des bathymétries avant et après dragage, on a en moyenne annuellement 15 000  
1775 supplémentaires de mètres cubes qui sont reliés à ça.

Puis nous, quand on parle du dragage des volumes finaux dragués, quand on parle, justement,  
du 60 000 mètres cubes aussi, qui est un volume projeté pour les prochaines années, bien, tous ces  
volumes-là, moi, les volumes des 10 dernières années, si on parle avec le surdragage, on a une  
1780 moyenne d'environ 50 000 mètres cubes.

Puis on a observé dans les cinq dernières années qu'on a une moyenne de 55 000 mètres  
cubes. Ça fait que d'où notre chiffre avancé de pas loin de 60 000 mètres cubes.

1785 **LE COMMISSAIRE :**

Pourquoi le 5 000 mètres cubes de moyenne de plus? C'est expliqué par quoi exactement?

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

1790 J'en viens à ça : à partir de 2017, on a fait des essais de pouvoir draguer au printemps et à

l'automne. On s'est rendu compte que selon la période qu'on avait pour pouvoir draguer, le printemps, que les quantités qu'on était capables de draguer en cinq ou six jours étaient minimes, un 2-3 000 mètres cubes, puis d'où le fait de draguer à l'automne à la place de draguer en été.

1795

On n'a pas d'étude sédimentaire ou quoi que ce soit, mais on est capables de constater que dans les cinq dernières années, nos volumes ont augmenté suite au déplacement de la plage horaire pour nos opérations de dragage. C'est comme ça qu'on l'anticipe de notre côté.

1800

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Depuis quelle année vous ne faites plus draguer en plein été?

1805

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

2016, la dernière fois; 2017 qu'on a essayé le premier dragage de printemps, exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

1810

O.K., merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Est-ce que vous aviez une deuxième question?

1815

**Mme AUDREY MORIN :**

Elles sont posées, les deux. Merci.

1820

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous.

1825

---

**M. JÉRÉMIE CARON**

**LA PRÉSIDENTE :**

1830

Je vais demander à monsieur Jérémie Caron. Rebonsoir.

**M. JÉRÉMIE CARON :**

1835

Merci. Bonsoir. Ma question, c'est : finalement, est-ce que la prise en compte de la pollution totale avait été finalement... est-ce que ça avait été considéré dans l'étude d'impact à quelque part ou, disons, si on veut, dans la synergie potentielle par rapport à la pollution puis par rapport aux effets sur la biodiversité?

**LA PRÉSIDENTE :**

1840

Vous voulez dire les effets cumulatifs?

**M. JÉRÉMIE CARON :**

1845

Exactement. Les effets cumulatifs de l'ensemble des polluants présents et analysés, si on veut, dans les échantillons.

**LA PRÉSIDENTE :**

1850

Donc, Monsieur Verreault, comment cet aspect-là a été considéré dans votre étude d'impact?

**M. BRUNO VERREAULT :**

1855

Madame Christine Martineau, de WSP, va répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

1860 **Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

1865 Oui, donc pour ce qui est des polluants, donc on considère, j'imagine, selon votre question, à des polluants qui seraient directement reliés aux sédiments. Donc, ce serait probablement, si je comprends bien votre question, des polluants qui seraient déjà en place par les activités industrielles des années 50, donc la pollution connue du Saint-Laurent.

Donc, si je comprends bien votre question, c'est de savoir si le projet de dragage à Rivière-du-Loup émet de nouveaux contaminants?

1870 **M. JÉRÉMIE CARON :**

C'est plus l'impact, finalement, du relargage de ces sédiments-là, potentiellement sur la biodiversité du secteur puis des milieux naturels à proximité et associés, oui.

1875 **Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

1880 D'accord. Je comprends bien. Donc, à ce moment-là, les activités puis les sources d'impact qui pourraient ramener peut-être en surface des contaminants qui auraient été accumulés là de d'autres années, on s'entend que ce qu'on drague au quai de Rivière-du-Loup, c'est quand même des sédiments qui ont été déposés récemment. On ne va pas chercher nécessairement des sédiments qui sont là depuis très longtemps.

1885 Puis c'est directement relié avec la dispersion des matières en suspension qui sont, en fait, des sédiments qui sont remis en suspension puis qui pourraient être dispersés ailleurs.

Par contre, peut-être, Mélanie, tu peux donner plus d'information sur dans quel rayon, à partir des travaux, ces matières en suspension là pourraient être redéposées, donc qui pourraient être

déplacées du site des travaux vers ailleurs puis pourraient peut-être toucher la biodiversité.

1890 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui. Effectivement, en fait, on a parlé tout à l'heure avec monsieur Verreault : il y a quand même un suivi de matières en suspension qui a été fait pendant 10 ans. Bon, il date, il a fini en 2013, mais les conclusions étaient similaires d'une année à l'autre.

1895

Ce qui est ressorti, c'est vraiment que, lors des travaux de dragage, l'impact du panache de dispersion comme tel ne se faisait plus ressentir entre 150 à 400 mètres. C'est quand même assez variable selon aussi les marées montantes, descendantes. Ça, c'était vraiment dans l'aire de dragage.

1900

Au site de dépôt aussi, on sait que c'est assez similaire. Quand, tantôt, Jean-Philippe en parlait tout à l'heure avec les suivis bathymétriques avant/après travaux au site de rejet, on est quand même capables de savoir la quantité qu'on a draguée puis qu'on a rejetée dans la sous-parcelle. On est quand même capables que, de façon générale, c'est en moyenne près de 80 % du matériel qu'on a prélevé dans l'aire de dragage qu'on va retrouver immédiatement dans la sous-parcelle.

1905

Puis avec ce qui a été fait comme étude sur les matières en suspension puis la dispersion au site de rejet, on pense que même le 20 % devrait rester quand même dans un environnement assez immédiat à la petite sous-parcelle dans le gros site de rejet.

1910

Donc, pour en revenir à ce que Christine disait tout à l'heure, en fait, on pense que l'impact de cette dispersion-là va être quand même assez proche du site de rejet ou de l'aire de dragage, dans un horizon de 150 à 400 mètres.

1915

Ceci dit, comme ça date de 2013, la Société des traversiers s'est engagée cette année ou en 2023 à refaire un suivi des matières en suspension, vraiment pour valider si ces conclusions-là sont toujours valables, puisque ça fait quand même 10 ans. Donc, ce sera validé aussi au site de rejet et dans l'aire de dragage.

1920

**M. JÉRÉMIE CARON :**

O.K., parfait. Puis pour la... Oui?

1925

**Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

Mais j'aurais peut-être juste quelque chose à rajouter aussi. Quand on parle de contaminants, il faut quand même rester prudent.

1930

Quand on parle de contaminants, on fait déjà une caractérisation sédimentaire et au site de dragage et au site de rejet, donc on connaît la qualité des sédiments qui va être brassée, qui va être retirée, qui va être rejetée aussi.

1935

Donc, c'est certain que les critères qu'on regarde puis les paramètres chimiques qu'on analyse, c'est une liste bien précise. Donc, pour ces critères-là, pour ces paramètres-là, on connaît les teneurs, on connaît les concentrations.

Donc, s'il y avait un contaminant qui dépassait les seuils minimums autorisés, on le saurait, puis on ne serait pas nécessairement autorisés à les rejeter en eau libre non plus.

1940

**LA PRÉSIDENTE :**

1945

D'ailleurs, ça m'amène une question par rapport à ces critères-là. Dans l'étude d'impact, c'est mentionné que... bien, on réfère aux « *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration* », des critères qui date de 2007, si je ne m'abuse.

1950

Donc, est-ce que... peut-être que la question, je pourrais l'adresser au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : est-ce que ces critères-là sont toujours à jour? Est-ce qu'il y a une révision qui est en cours?

**M. JONATHAN ROGER :**

Je vais laisser mon collègue qui a travaillé sur le guide répondre.

1955

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, merci.

1960

**M. PIERRE MICHON :**

Ou, je confirme que les critères sont toujours valables, mais qu'on est actuellement quand même à essayer d'ajouter certains paramètres, notamment les tributylétains, qui est un paramètre qui est quand même connu comme présent souvent dans les zones portuaires, ou les C10, C50, des hydrocarbures pour lesquels on exige des caractérisations, mais qu'on n'a pas de critères comme tels.

1965

Ça fait qu'on a quand même l'information en termes de contamination, mais on est prêts à amener d'autres critères, ajouter des paramètres dans ce document-là. Donc, il y a une mise à jour qui pourrait être faite pour répondre à votre question.

1970

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Monsieur Germain, si vous vouliez...?

1975

**LE COMMISSAIRE :**

Juste pour préciser. Vous avez parlé des hydrocarbures C10, C50?

1980

**M. PIERRE MICHON :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1985

Et avant ça, c'était quoi le...? Je n'ai pas compris.

**M. PIERRE MICHON :**

1990

Des tributylétains. C'est un contaminant qui était utilisé dans les peintures de bateaux. Donc, on en retrouve, on a vu des cas quand même assez impressionnants dans certaines zones portuaires.

**LE COMMISSAIRE :**

1995

O.K. Donc, ça serait dans les grosses zones portuaires, à ce moment-là?

**M. PIERRE MICHON :**

2000

Pardon?

**LE COMMISSAIRE :**

2005

Des vieilles zones... ces contaminants-là, c'est de la peinture de bateaux.

**M. PIERRE MICHON :**

2010

Oui, dans certains secteurs du fleuve, surtout dans les zones des ports industriels. C'est la peinture des bateaux qui contenait cet agent-là qui, en fait, est interdit au Canada. On en retrouve quand même encore dans... on peut en retrouver dans les sédiments.

2015

Ça fait que dans les zones portuaires en général, on fait une analyse de tributylétain pour... parce qu'il y a des données, quand même, qui ont été avancées par Environnement Canada pour l'état de situation, si on veut, dans le fleuve. À certains endroits, on a des valeurs aussi de référence qui sont utilisées par rapport à la Norvège. Alors là, on est en réflexion pour instaurer des critères

pour ce paramètre-là.

**LE COMMISSAIRE :**

2020 Comme des gros ports industriels comme le Port de Sept-Îles?

**M. PIERRE MICHON :**

2025 Oui. Par exemple, à Port-Cartier, on a... il y a un programme décennal qui vient d'être autorisé, puis il y a une gestion très importante au niveau des tributylétains.

**LE COMMISSAIRE :**

2030 O.K. Moi, j'avais travaillé aussi, j'ai fait une audience publique sur un dragage à Sept-Îles, aussi, puis c'est un gros port industriel, effectivement, la baie de Sept-Îles.

**M. PIERRE MICHON :**

2035 Oui, tout à fait. Vous avez plus, là, des problématiques de fer, beaucoup, mais...

**LE COMMISSAIRE :**

Beaucoup de fer, mais...

2040 **M. PIERRE MICHON :**

... (inaudible) tributylétain devait être analysé, là.

**LE COMMISSAIRE :**

2045 C'est quand même un port qui est en exploitation depuis de nombreuses décennies. On parle de combien, là? 70 ans, peut-être? O.K. Je vous remercie.

**M. PIERRE MICHON :**

2050            Puis on en a retrouvé aussi dans des endroits où on ne soupçonnait pas. On n'est pas capables de déterminer la source comme telle dans le secteur, notamment un peu en aval de Contrecœur.

**LA PRÉSIDENTE :**

2055            Très bien. Donc, je comprends que ces critères-là servent toujours de référence, puis qu'au besoin, selon le secteur impacté, vous pourriez ajouter certains autres critères au besoin?

**M. PIERRE MICHON :**

2060            Oui. Je profiterais de l'occasion pour parler de la question des effets cumulatifs par rapport à plusieurs contaminants.

2065            C'est sûr que les critères, ils ont des limites. On ne pas dire que, par exemple, si on respecte les critères pour certains métaux, que l'effet de, par exemple, du chrome, du cuivre mis ensemble, qu'il y aurait un effet toxique perçu par les critères. Les critères ne vont pas jusque-là.

2070            Quand on fait les bioessais, on peut prétendre qu'il y a un effet de cumul qui est observé, mais c'est en laboratoire puis c'est souvent très limité comme... c'est très ponctuel de faire quelques bioessais pour déterminer s'il y a un effet cumulatif sur la toxicité qui est démontré, mais pas nécessairement relié à un effet cumulatif.

2075            Mais tout ça pour dire que les critères, ils ont des limites par rapport à ça. Il faut qu'il y ait... pour un bioessai, il faut qu'il y ait quand même un déclencheur, un dépassement de la CEO, comme l'a mentionné... le critère de base pour le rejet en eau libre. Donc, c'est ça.

                 On ne peut pas exiger des bioessais sur n'importe quel, si on veut, échantillon pour essayer de déterminer s'il y a un effet cumulatif relié à la présence de contaminants en faible quantité.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça m'amène à penser que l'étude d'impact, justement, mentionne que l'option de rejet en eau libre est de moins en moins encouragée, puis on aimerait connaître les raisons qui justifient que cette option-là serait de moins en moins encouragée.

2085

**M. PIERRE MICHON :**

En fait, on a toujours comme orientation d'essayer de trouver la solution de moindre impact, notamment face au rejet en eau libre. Donc, les avenues de valorisation sont toujours quelque chose qui est perçu comme positif au niveau du ministère de l'Environnement, mais c'est sûr qu'il faut tenir compte quand même de la faisabilité technique ou économique des avenues qui pourraient être retenues de valorisation.

2090

Valorisation, bien, il y a la gestion en milieu terrestre, il y a des avenues de valorisation qui sont d'ailleurs mentionnées dans l'étude d'impact comme des avenues qui pourraient être intéressantes au Québec.

2095

Est-ce qu'on trouve une pertinence dans la région pour des sédiments qui sont quand même assez fins : la question est ouverte, si on peut dire, mais actuellement, il n'y a pas de proposition dans l'étude d'impact.

2100

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on comprend que vous allez analyser le rejet en eau libre, à savoir si c'est l'option d'un moindre impact; c'est ce que vous allez faire, notamment? Ou c'est déjà fait?

2105

**M. PIERRE MICHON :**

Bien, effectivement, on pourrait effectivement se questionner sur la pertinence de voir s'il y a des études de faisabilité, comme il y a déjà eu dans le passé, il y a eu des travaux par le MTQ.

2110

Je ne pourrais pas en parler ce soir, mais je sais qu'il y a eu des expériences par rapport à des besoins de protéger notamment les berges.

2115 Mais ça n'a pas été fait avec des matériaux de dragage. Ça a été fait avec quand même des... moi, j'ai n'ai pas eu d'écho sur le résultat comme tel, mais je sais qu'il y avait eu des expériences dans le secteur de Rivière-du-Loup pour déposer des matériaux, comme une espèce de recharge de plage puis essayer de faire de la reprise de végétation qui donnerait de la soutenance, si on veut, aux berges.

2120 C'est sûr que c'est une chose d'avoir un projet de valorisation comme ça, mais de faire en sorte qu'il y ait des sédiments de dragage qui soient récupérés, on le fait aux Îles de la Madeleine de façon plus concrète, avec des sables d'une (inaudible).

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Allez-y.

**LE COMMISSAIRE :**

2130 On a eu des discussions, finalement, avant de commencer le mandat. Les sédiments, quand ils sont extraits, c'est quoi, la densité? Parce qu'ils ont un contenu en eau, euh... c'est quoi, à peu près, la densité de ces sédiments-là dans la barge? Pourcentage en eau, aussi?

2135 **M. BRUNO VERREAULT :**

Malheureusement, on n'a pas l'information précise.

**LE COMMISSAIRE :**

2140 O.K. Donc, vous n'avez jamais vérifié la densité?

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

2145

En réalité, c'est un matériel qui est composé à 80 % d'argile et un petit peu de silt.

**LE COMMISSAIRE :**

2150

Oui, ce que j'ai pu voir.

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

2155

C'est ça. C'est la raison principale, mais la densité en tant que telle, il faudrait que je recherche des documents pour avoir la réponse exacte. Je ne veux pas vous lancer de chiffre comme ça sans avoir le bon chiffre.

**LE COMMISSAIRE :**

2160

C'est parce qu'on discutait, parce que sur le mot « valorisation », parce qu'on comprend que (inaudible) n'est pas loin, mais il reste que c'est une petite rue.

2165

Ça fait que sortir 60 000 mètres cubes de sédiments, disons, par des camions, hein, si on prend un camion 10 roues, c'est facile, un 10 roues, c'est 10 tonnes; 18 roues, c'est 18 tonnes. Si la densité est deux, ça veut dire qu'un camion 10 tonnes va sortir 5 mètres cubes.

2170

Donc, aller le valoriser quelque part, ça veut dire que si je fais 60 000 mètres cubes divisés par cinq, bien, ça dit le nombre de passages de camions multiplié par deux. Donc, on parle de milliers de voyages de camions.

2175

Donc, c'est pour ça que c'est bien beau de parler de la valorisation, mais dans votre cas ici, vous, avez-vous regardé ça, des hypothèses de valorisation? Puis ça impliquerait quoi, justement, sortir les sédiments par la route?

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

2180 Oui, oui, bien, en fait, je pense que monsieur Verreault avait montré tout à l'heure sur une de ses diapositives, on le voyait, justement, la valorisation en milieu terrestre. Ça représentait ça, à peu près : 6 ou 7 000 voyages de camions. C'est sûr qu'effectivement, on n'a pas le chiffre de densité.

2185 Puis ce que monsieur Michon fait référence aussi : effectivement, c'est un projet pilote qui avait été fait, ce n'était pas les sédiments de dragage, mais il ne faut pas oublier que c'est 60 000 mètres cubes annuels. Est-ce qu'on va vraiment être capables d'aller recharger puis mettre une végétation annuellement? T'sais, c'est tout ça, aussi, qu'il faut considérer.

Mais oui, il y a différents scénarios qui ont été vus. Je ne sais pas si tu veux le remettre, Bruno, celui-là de... terrestre.

2190 Il y en a aussi qui ont été... je sais aussi qu'il y a même eu une étude qui a été faite à regarder, voir, mettre carrément une conduite sur plusieurs kilomètres pour aller rejeter dans un site pour assécher plus loin, ensuite camionner.

2195 Mais après, c'est vraiment de peser les pour et les contre au niveau environnemental, de rajouter du camionnage, du bruit, du gaz à effet de serre de 7 000 camions, aussi. Il faut les gérer, ces éléments-là.

**LE COMMISSAIRE :**

2200 Vous citez 7 000, mais il faut doubler.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

2205 Exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

2210           Donc, si c'est 7 000, c'est 14 000 passages. Donc, la question, ce jour, si on parle de solutions de moindre impact, ça veut dire qu'il faut vraiment examiner... on voit tous les aspects.

2215           C'est pour ça que je m'étais dit que dans un contexte très... des fortes quantités, je dis que la recharge de plage avec des sédiments qui sont très silteux, c'est une autre paire de manche. Mais encore là, il faut quand même qu'il y ait des secteurs à restaurer pas loin, à ce moment-là.

              Et est-ce que c'est restaurable d'un niveau... par la mer, par exemple, pour éviter un camionnage indu sur un réseau local?

2220           **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

              Mais rappelons-le : avec une période de restriction quand même assez courte pour faire les travaux de dragage.

2225           **LE COMMISSAIRE :**

              Oui.

2230           **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

              Ça fait que la cohabitation sur le quai, le transbordement, tout ça, ça s'ajoute aussi dans la durée des travaux. C'est tout à peser dans les circonstances.

2235           **LE COMMISSAIRE :**

              Je vous remercie.

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Lévesque. Monsieur Caron, on ne vous a pas oublié. Je reviens vers vous.

2245 **M. JÉRÉMIE CARON :**

Merci. Je me sentais seul un peu.

**LA PRÉSIDENTE :**

2250 Je reviens vers vous pour votre deuxième question. Allez-y.

**M. JÉRÉMIE CARON :**

2255 Oui. Je me demandais s'il y avait eu des études, justement, sur les différents complexes de milieux naturels et humides en périphérie du projet de dragage, s'il y avait eu des évaluations, à savoir s'il y avait eu des modifications au niveau sédimentaire, s'il y avait eu des accumulations.

2260 Parce que je comprends les dynamiques de dispersion, mais en même temps, le Saint-Laurent a des dynamiques assez particulières, aussi, au niveau de ses courants marins. Donc, je me demandais si c'est quelque chose qui avait été étudié ou regardé dans le cadre du projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

2265 Monsieur Caron, peut-être juste, pour bien comprendre votre question, préciser la nature des études de...?

**M. JÉRÉMIE CARON :**

2270 C'est les taux de sédimentation, exemple, ou les taux d'envasement, s'il y avait des modifications au niveau du transit sédimentaire, au niveau de la captation via les milieux naturels, parce qu'on sait qu'il y a quand même un rôle avec les herbiers de captation des sédiments fins.

Donc, c'est surtout à ce niveau-là : s'il y avait une charge, disons supplémentaire, en comparaison à peut-être d'autres milieux naturels à proximité.

2275

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vais envoyer la question à monsieur Verreault.

2280

**M. BRUNO VERREAUULT :**

Madame Christine va répondre à la question, de WSP.

2285

**Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

Oui, donc dans le secteur de dragage, si on regarde les deux zones d'étude qu'on a évaluées dans l'étude d'impact, il y a la zone de dragage ou la zone de mise en dépôt.

2290

Donc, si on parle de la zone de dragage qui est le plus près des milieux des marais salants, des herbiers humides qui sont à proximité, je pense qu'on a même une carte, peut-être, qu'on pourrait remettre à l'écran pour bien visualiser la distance de ces milieux-là avec la zone des travaux.

2295

Donc, au départ, il faut comprendre que, quand même, on est dans un secteur qui est naturellement très, très turbide. On peut même le voir quand on regarde de nous-même des photos aériennes, que ça soit sur Google Earth ou l'outil que vous préférez. On voit vraiment un panache qui est là, naturellement, qui semble provenir de la rivière du Loup.

2300

Donc, les milieux humides qui sont dans ce secteur-là sont déjà soumis quand même à une turbidité naturelle. Puis c'est certain que dans le cadre des travaux de dragage, la turbidité est augmentée.

Donc, pour répondre à la question, à savoir s'il y a eu un suivi sur les milieux humides à ce niveau-là, la réponse, c'est non, parce que ce qu'on a suivi, c'est la dispersion des matières en

suspension qui sont créées par les travaux de dragage.

2305

Puis à ce niveau-là, oui, il y a eu un suivi qui s'est déroulé sur plusieurs années, que présentement, il n'a plus lieu parce qu'il est entendu que les résultats donnaient toujours la même chose d'une année à l'autre.

2310

Ceci dit, il y a un suivi qui va être reconduit cette année pour vérifier les résultats qui avaient été obtenus à l'époque, et les résultats donnaient une distance d'environ 150 mètres à 400 mètres du site des travaux pour la dispersion des matières en suspension qui étaient créées par les travaux.

2315

Donc, si on regarde les distances des milieux humides, on voit à l'écran présentement avec notre zone de dragage : oui, il y en a à proximité, donc si on veut extrapoler nos données de suivi des MES avec les différents milieux humides qui sont à proximité, il faudrait calculer tout simplement une distance de 150 à 400 mètres, dire que, bien, il pourrait y avoir un effet mineur, je crois bien, puisqu'on est déjà dans un secteur où il y a beaucoup de matières en suspension de présentes, de façon naturelle.

2320

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Caron?

2325

**M. JÉRÉMIE CARON :**

Oui. Pour l'instant, oui, merci.

2330

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous.

2335

---

**M. JULIEN ROBITAILLE**

2340 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais appeler monsieur Julien Robitaille. Rebonsoir.

2345 **M. JULIEN ROBITAILLE :**

Oui, bonsoir. Donc, ma première question : j'aimerais ça revenir sur l'aire de la zone de fréquentation des bélugas. Je pense que les experts du MPO l'ont mentionné un petit peu, qu'effectivement, à Rivière-du-Loup, il y a des bélugas quand même en assez grande quantité.

2350 Ceci dit, là j'aimerais plus qu'on discute un peu des conclusions que la WSP est arrivée. Je vais juste vous lire un petit passage du rapport. Donc : « *Le degré de perturbation est jugé moyen, [entre autres parce que le] bruit causé par les travaux de dragage sera en majeure partie localisé à proximité du quai, où les bélugas ne semblent pas être en très grand nombre.* » Ça, on cite la figure 6-1.

2355 Donc, j'aimerais savoir : comment ils en sont arrivés à seulement utiliser les données de la figure 6-1, surtout que ces données-là, ce n'est pas tellement difficile à trouver?

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. On va adresser la question à monsieur Verreault. Même, si vous voulez nous réafficher la figure pertinente à laquelle monsieur Robitaille fait allusion?

2365 **Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

C'était dans l'étude d'impact ou dans le résumé, la figure 6.1?

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2370 C'est dans l'étude d'impact, je pense, à la page 149 de l'étude d'impact. Et la figure en tant que telle, elle est à la page 148.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375 On pourra retourner auprès de Pêches et Océans pour un complément d'information par la suite.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

2380 Oui. En fait, au-delà de ladite figure, comme vous dites, qui peut dater, il faut se mettre dans le contexte des travaux qui s'effectuent à l'automne.

Un peu comme madame Lesage l'a dit, il y a quand même une diminution du nombre de bélugas dans le secteur en octobre, en avancée, en fait, à l'automne.

2385 Le niveau moyen, bien, on réfère aussi beaucoup par rapport au programme de surveillance qui est en place.

2390 En fait, on le sait : on ne peut pas laisser des travaux continuer à partir du moment où le béluga rentre dans un rayon de 400 mètres. Donc, on ne permet pas une perturbation sonore lorsqu'on le voit à 400 mètres, puis même avec les hydrophones en place, on est assez confiants qu'on va au-delà du 400 mètres.

2395 Donc, si on en revient à votre question initiale : effectivement, peut-être que la carte date, vous avez raison, on aurait pu prendre des données plus à jour.

Je pense que madame Lesage vous a fait un très bon portrait. Je pense que c'est elle qui a les données les plus à jour pour nous expliquer la variabilité ou comment l'abondance du béluga varie au fil de l'année dans le secteur. Vraiment la personne la mieux placée pour vous répondre, je

2400 vous dirais.

Nous, vraiment, ce qu'on fait, c'est qu'on met en place un programme de surveillance le plus rigoureux que possible pour essayer de minimiser les impacts des travaux sur l'espèce, d'où l'impact moyen et non nul.

2405

Je pense que madame, aussi, Laurian, l'a bien dit : ce n'est pas parfait, mais honnêtement, on voit vraiment... on est assez confiants qu'on minimise les travaux sur l'espèce qu'on sait protégée puis qu'on souhaite tous protéger aussi.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Compte tenu, justement, du fait qu'il y a une surveillance annuelle qui est faite pendant les travaux, vous faites, j'imagine, des rapports de surveillance que vous remettez au ministère de l'Environnement par la suite?

2415

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, absolument. En fait, et le Réseau d'observation des mammifères marins, et Marinov, et WSP se doivent de rédiger l'ensemble de l'œuvre. Il y a même une année où on devait fournir des rapports hebdomadaires, en fait, on devait fournir au MPO vraiment un compte rendu pour être capables d'ajuster la méthodologie au fur et à mesure. Bon, c'était quand même assez prenant, donc on a finalisé à chaque année.

2420

Puis ceci dit, je tiens aussi d'ailleurs à souligner, vous me faites penser, Madame la Présidente, c'est un très bon point : ce programme-là n'est pas approuvé pour 10 ans. On doit s'asseoir avec les ministères à chaque année et parler avec le MPO pour s'assurer que ça leur convient en fonction des conclusions de l'année précédente.

2425

Donc, oui, on a confiance en ce programme-là, mais ça ne veut pas dire que le MPO va l'endosser pour 10 ans. Ce n'est vraiment pas ça non plus. Donc, en fonction des conclusions, on se rassoit avec eux, on en discute, puis il y a des choses qui vont être touillées, changées en fonction

2430

des conclusions de l'année.

**LA PRÉSIDENTE :**

2435

Moi, je référais, en fait, au programme de surveillance pour savoir environ combien d'observations de bélugas, en moyenne, par année, ont été rapportées lors de vos travaux, puis aussi, en complément, combien de reprises, en moyenne, les travaux ont dû être interrompus en raison d'observations de bélugas dans votre rayon de 400 mètres.

2440

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, vous l'avez ici. Bien, en fait, ça, ça donne un petit peu... je ne sais pas si ça va être assez simple de compréhension. Ici, vous avez le nombre... le temps d'arrêt des travaux relié à la première méthode de détection.

2445

Donc, on voit qu'on a arrêté... là, Jean-Philippe, pourrais-tu me dire c'est combien de temps que ça a duré, les travaux, cette année-là. Comment? 760 heures. O.K.

2450

Donc, les travaux ont duré 760 heures. De là, il y a 15 heures 56 heures d'arrêt des travaux qui ont été reliées à une détection par l'acoustique passive, il y a 2 heures 10 par rapport à la caméra thermique, puis par visuel, donc avec des jumelles, de 9 heures 57.

2455

Donc, au total, avec les trois méthodes de détection, sur les 700 heures, on a un 28 heures d'arrêt des travaux reliées aux méthodes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'était en 2020. Juste pour bien comprendre, parce que je ne voyais pas bien...

2460

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui. Oui, oui, oui, absolument, 2020.

**LA PRÉSIDENTE :**

2465

Oui. O.K. Parfait. Est-ce que ça répondait à votre question?

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2470

Pas vraiment, mais je pense qu'on s'est écartés un peu du sujet, on n'a pas vraiment répondu à la question, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

2475

Bien, est-ce que vous voulez respécifier l'aspect...?

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2480

Oui, mais en fait, je suis juste un peu surpris d'avoir utilisé des données aussi vieilles, tandis qu'il y avait d'autres données dans la littérature scientifique, en fait, qui étaient en contradiction avec la conclusion que la STQ voulait obtenir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2485

On pourrait aller du côté du MPO, si vous voulez, pour avoir un peu leur avis sur les données utilisées par la ST, et voir s'il y avait une problématique à ce niveau-là. Madame Laurian?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2490

Bien, je dirais qu'il faut faire attention aux données. C'est sûr que le dernier rapport qu'on a reçu montre que sur 24 jours de travaux effectifs, il y a eu 20-22 jours où il y a eu observation de présence de bélugas dans le rayon de 400 mètres, qui est la zone, donc, qui est la plus spécifiquement regardée, puisque c'est ça qu'on demande comme rayon pour arrêter les travaux.

2495

Il y a aussi eu... ils regardent au-delà du 400 mètres, et c'est sûr que quasiment tous les jours,

il y avait des bélugas qui étaient observés. Maintenant, on ne peut pas dire si c'est toujours le même béluga, des individus différents, et cætera. Bon.

2500 Des moyennes annuelles, et cætera, moi, je ne me lancerai pas là-dedans parce que d'une année à l'autre, on a changé les méthodes de suivi. Donc, ce n'est pas comparable. Mais il est certain qu'il y a du béluga au mois de septembre et au mois d'octobre dans le secteur de Rivière-du-Loup, puisqu'il y en a qui sont observés chaque année.

2505 Alors après, qu'on dise que c'est moyen, que c'est élevé, que c'est... en plus, il n'y a pas de référence à autre chose puisque les travaux se font à cette période-là puis c'est toujours cette période-là qui est regardée, donc... voilà.

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2510 Oui, et surtout que je pense que, même, je cite encore le rapport du WSP, que le bruit se propage efficacement dans l'eau et les activités de dragage peuvent être perçues par les bélugas sur des distances de plusieurs kilomètres. Donc, on est quand même au-delà du 400 mètres qui est requis.

2515 **Mme CATHERINE LAURIAN :**

(Inaudible) c'est eux.

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2520 Mais ça, c'est... bien, « c'est eux », ils citent le MPO dans la brochure de 2016. Et est-ce que je peux poser ma deuxième question?

**LA PRÉSIDENTE :**

2525 Oui, allez-y.

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2530 En fait, c'est pour faire un peu écho à ce qu'on a appris en scoop, peut-être : qu'il y a des observations de bélugas jusque peut-être en novembre, à Cacouna. Est-ce que c'est bien ça que j'ai compris?

**LA PRÉSIDENTE :**

2535 Donc, Madame Laurian, est-ce que...?

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2540 Je donne la parole à madame Lesage.

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2545 Mais je pense qu'il y avait eu des observations, vous aviez mentionné qu'il y avait eu des observations assez fréquemment à Cacouna, de bélugas, en octobre, et même parfois jusqu'en novembre; est-ce que j'avais bien compris?

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

2550 On a deux sources d'information, qui sont non publiées, pour la fréquentation du secteur de Cacouna spécifiquement. Ça, c'est l'acoustique, puis on n'a pas l'équivalent à Rivière-du-Loup. Et on a les inventaires aériens qui couvrent les deux régions.

2555 Ça fait que juste la semaine dernière, parce qu'on l'a appris la semaine dernière quand on s'en venait ici, j'ai fait sortir des cartes par mon groupe pour essayer de voir, comparer qu'est-ce qu'on a comme observations dans le grand secteur Cacouna/Rivière-du-Loup.

Ça fait que les inventaires aériens nous montrent, puis là, c'est des inventaires qui sont en novembre, qui montrent qu'il y a des bélugas dans le secteur.

2560 Les données qu'on a actuellement, c'est surtout une fréquence, en fait, d'occurrences. Si, par exemple, on a fait sept inventaires, bien, à quel nombre de fois de ces inventaires-là on a observé des bélugas.

2565 Ça fait que là, des analyses fines sur « il y en avait combien? », on n'est pas rendus là. On a l'information, mais on n'est pas rendus là.

2570 Et du côté de l'acoustique, c'est de l'information en continu. Et ce que ça démontre, c'est qu'au cours du mois de mars, ça augmente. En avril, jusqu'à octobre, c'est assez stable, puis ça descend. Même, des fois, ça descend... en fait, ça peut descendre un petit peu avant, mais on a des années où ça se poursuit jusqu'en octobre.

2575 Comme on a mentionné dans les rapports de WSP, par les deux firmes de consultants : est-ce qu'il y a des bélugas dans le secteur de Rivière-du-Loup? Parce que ça se passe à Rivière-du-Loup, au moment des travaux, ça fait qu'à l'automne, en novembre-décembre. Bien, oui, parce que 20 jours sur 24, il y en avait dans la zone de 400 mètres, puis 22 jours sur 24, il y en avait dans le secteur observé, au-delà du 400 mètres. Puis les observations, c'était de l'ordre d'une à huit par jour, des détections, avec toutes les méthodes qu'il y avait.

2580 Ça fait qu'est-ce qu'il y a des animaux : certainement, il y en a. Mais c'est des détections, ce n'est pas des nombres puis... de faire l'extrapolation pour essayer de dire que c'est une certaine abondance, il faut être prudent, actuellement, avec ces données-là. C'est de la fréquence d'occurrence.

2585 **M. JULIEN ROBITAILLE :**

2590 Donc, où est-ce que je voulais en venir, c'est : en fait, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, c'est considéré comme étant une bonne date pour commencer les travaux 24 heures sur 24. Est-ce que ce 1<sup>er</sup> octobre là, avec les nouvelles données, je sais qu'elles ne sont pas encore toutes analysées, mais est-ce que ce 1<sup>er</sup> octobre là est encore valide comme date selon les experts ici?

**LA PRÉSIDENTE :**

2595 On a abordé un petit peu le sujet tout à l'heure, mais Madame Lesage, vous pouvez préciser, à savoir si... oui, allez-y.

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

2600 Oui. Les données que vous avez mentionnées, de la carte que vous voyez, ça, c'est essentiellement des données du mois d'août. On a une autre source d'information qui est publiée en 2012 : Lemieux Lefebvre *et al.*, en 2012, est une autre base de données qui, elle, s'étend du mois de mai au mois d'octobre.

2605 Mais la résolution temporelle n'était pas là pour dire « qu'est-ce qui se passe en octobre spécifiquement? », par une analyse statistique valide, pour dire qu'en octobre, voilà ce qui se passe.

2610 On n'a pas d'inventaire aérien au mois d'octobre spécifiquement, puis la seule source de données qu'on a, c'est l'acoustique. Et l'acoustique nous dit que oui, il y a des bélugas à Rivière-du-Loup au mois d'octobre. Puis il y en a... certaines années, il y en a un peu moins que durant l'été; d'autres années, il y en a encore autant que l'été.

**M. JULIEN ROBITAILLE :**

2615 Donc, comment ça on peut prétendre qu'on peut continuer à draguer 24 heures sur 24 à partir du 1<sup>er</sup> octobre? C'est quoi qui fait que c'est le 1<sup>er</sup> octobre, que là, 24 heures sur 24...

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

2620 C'est juste des données non publiées, en passant. C'est tout frais sorti de la machine à analyser des données. Ça fait que ce n'est pas des données qui sont disponibles au promoteur pour prendre des décisions sur leurs activités, et ni non plus chez nous.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2625

C'est ça. Même pas nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

2630

O.K., mais on comprend quand même que pour établir la période la plus propice pour faire les travaux, vous considérez tout ça pour dire que c'est acceptable de débiter ces travaux-là entre telle et telle période?

**Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

2635

Mais ces informations-là que je viens de vous donner, de l'acoustique puis des inventaires, c'est des choses qui se sont révélées dans les derniers six mois. Puis l'analyse n'a pas été faite cette année-là.

2640

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

C'est ça. Mais nous, on faisait nos analyses par rapport au dernier avis scientifique qui avait été publié en 2016 et qui recommandait de permettre les travaux parce que c'est la saison... c'est le meilleur compromis entre la période où la météo devient très difficile, et voire que ça soit impraticable.

2645

Comme je dis à tous les promoteurs : « Idéalement, faites-moi donc des travaux entre décembre et février pour n'importe quoi. » Sauf qu'on est au Québec et que c'est mission impossible.

2650

Donc, c'est la période à laquelle c'est encore faisable, tout en protégeant au maximum les bélugas en fonction des connaissances qu'il y avait à ce moment-là et que peut-être que ça va changer avec les dernières informations, une fois que ce sera publié et qu'on aura accès à tout ça. Mais pour l'instant, c'est ça, c'est un compromis.

2655

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Laurian. Merci, Monsieur Robitaille.

2660

---

**Mme SOPHIA THOMPSON**

**LA PRÉSIDENTE :**

2665

Je vais appeler madame SOPHIA Thompson. Bonsoir.

**Mme SOPHIA THOMPSON :**

2670

Bonsoir. Donc, la plupart de mes questions, on y a déjà répondu, mais j'aimerais quand même revenir sur la période de 12 heures qui est allouée à partir de septembre, 20 septembre. Et je me questionne par rapport à la distribution de ces 12 heures.

2675

En fait, je veux savoir si ces 12 heures, c'est tout le temps les mêmes 12 heures ou est-ce qu'il y a des décalages pour que le site soit libre à l'utilisation par les mammifères à différentes périodes de la journée.

**LA PRÉSIDENTE :**

2680

Parfait. On va envoyer la question à monsieur Verreault. On l'a abordé un peu tout à l'heure, mais peut-être préciser l'aspect du 12 heures. Est-ce que c'est en continu? Il peut-tu y avoir du décalage?

**M. BRUNO VERREAULT :**

2685

Mon collègue Jean-Philippe va répondre à la question.

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

2690 Oui, bonjour. Le 12 heures est vraiment en continu sauf si on a, exemple, un arrêt météo ou  
quoi que soit. On a toujours le 12 heures de période de repos la nuit pour le béluga.

2695 Ça veut dire que si on a un arrêt météo pendant la journée, ça se peut qu'on travaille juste six  
heures cette journée-là. On ne peut pas déplacer. Ça prend un 12 heures consécutif d'arrêt pour le  
béluga.

2700 Ça fait que notre *shift*, normalement, c'est de 6 h le matin à 6 h le soir pour des raisons de  
logistique. C'est les opérations qu'on fait. Mais si on a des arrêts météo, ça se peut qu'on ne travaille  
pas cette journée-là, on va travailler juste deux heures, mais il y a un minimum de 12 heures de  
période de repos pour le béluga du 20 au 30 septembre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2705 Est-ce que ça convient?

**Mme SOPHIA THOMPSON :**

2710 Oui, bien, en fait, je voulais savoir aussi si, au niveau des experts, ça se coordonne bien avec  
la connaissance sur l'activité du béluga.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. On va retourner auprès de madame Laurian, peut-être...?

2715 **Mme CATHERINE LAURIAN :**

Je vais passer la parole à madame Lesage.

2720 **Mme VÉRONIQUE LESAGE :**

C'est une excellente question, mais on ne sait pas. Les données qu'on a, par exemple, en inventaire aérien, ce sont des données de jour. Ça fait qu'on présume qu'il y en a dans le secteur le jour. On ne fait pas d'inventaire la nuit, donc la nuit, on ne l'a pas.

2725

Pour répondre à votre question, il faudrait utiliser... aller plus en profondeur avec les données acoustiques pour voir si les activités se concentrent principalement le jour ou la nuit ou s'ils suivent un cycle de marée, par exemple. Mais on n'a pas la réponse à l'heure actuelle.

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

On comprend que vous n'avez pas ces données-là. Parfait.

**Mme CATHERINE LAURIAN :**

2735

Donc, je vais compléter en disant que nous, de notre côté, aux examens réglementaires, on veut une période de quiétude continue d'au minimum huit heures, qui est rendue à 12 heures dans ce projet particulier.

2740 **Mme SOPHIA THOMPSON :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2745

Merci à vous.

2750

---

**Mme LUCE BALTHAZAR**

2755

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vais rappeler madame Luce Balthazar.

2760

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

Merci. Je vais changer de sujet. Suite à un petit bout de phrase du promoteur : « Nos mesures temporelles rapprochées 2022-2032 du projet et sa courte durée de 10 ans font en sorte qu'il est possible de ne pas observer d'années exceptionnelles au niveau de la rivière du Loup. » C'est une affirmation qui nous étonne beaucoup. On nage dans ça, l'imprévisibilité des événements climatiques dans tous les secteurs d'activité humaine – agriculture, foresterie, et cætera.

2765

J'aimerais entendre... en fait, est-ce que des ajustements pourraient être apportés au plan de mesures d'urgence, en tenant compte des effets des changements climatiques? Je rappelle que ça peut autant provenir de l'amont de la rivière – inondations, glissement de terrain, décrochement de berge – ou du fleuve. Donc, on va parler de déferlement de vagues, érosion, submersion.

2770

Donc, est-ce que des ajustements pourraient être apportés? On a décortiqué le plan puis on n'a rien vu de très, très poussé sur ce sujet-là. J'aimerais entendre le ministère de l'Environnement à ce propos-là, également le promoteur, s'il a des réponses supplémentaires, des compléments de réponse à donner pour la prise en compte des risques climatiques.

2775

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Votre question est très claire, on va commencer par monsieur Verreault.

2780

**M. BRUNO VERREAULT :**

2785

Pour ce qui est du plan de mesures d'urgence, c'est toujours adapté, si on veut, au fur et à mesure, soit des réglementations, je pense entre autres à Transport Canada au niveau de la navigation, ou encore, ça va être des mesures en CNESST.

2790

Tout ça, c'est évolutif. Ce n'est pas fixe dans le temps, un plan de mesures d'urgence. Donc, c'est vivant et c'est adapté selon les circonstances qui sont rencontrées.

**LA PRÉSIDENTE :**

2795

Mais est-ce que vous avez pris en compte la dimension « changements climatiques » dans le contenu de votre plan de mesures d'urgence?

**M. BRUNO VERREAULT :**

2800

En fait, au niveau d'un plan de mesures d'urgence, en ce moment, il est fait selon les paramètres que nous connaissons actuellement.

2805

Donc, quel phénomène on devra faire face, on sait qu'il va y avoir la montée des eaux, par exemple, qui sont à prévoir au cours des 50 prochaines années. Et quelle sera l'influence, c'est sûr qu'un plan de mesures d'urgence sera adapté, par exemple que ce soit des sauvetages en mer ou des trucs comme ça, mais il faudra les vivre et les connaître spécifiquement pour adapter le plan de mesures d'urgence en conséquence.

**LA PRÉSIDENTE :**

2810

Votre plan de mesures d'urgence, il est révisé à quelle fréquence?

**M. BRUNO VERREAULT :**

2815

Il faudrait vérifier l'information. Mais il y a une obligation réglementaire par rapport à ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Vous me reviendrez avec l'information lorsque disponible.

2820 Donc, je vais aller du côté du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Monsieur Roger, peut-être nous expliquer un peu vos exigences par rapport à la prise en compte des changements climatiques, notamment dans le plan de mesures d'urgence que l'initiateur doit produire.

2825 **M. JONATHAN ROGER :**

Oui. Non, c'est certain que nous, au Ministère, les plans de mesures d'urgence sont encadrés dans la loi, plus précisément dans la directive. C'est là qu'on mentionne justement à l'initiateur qu'est-ce qu'il doit inclure dans son plan de mesures d'urgence. C'est un plan de mesures d'urgence de type « construction ».

2830 Puis c'est un plan de mesures d'urgence, comme monsieur Verreault mentionnait, qui doit s'adapter dans le temps. Donc, c'est certain que là, on parle de changements climatiques sur quand même des longues périodes. Je suis d'accord que les événements extrêmes vont être de plus en plus importants, ça, c'est connu. Mais je pense que c'est ça : c'est un plan qui doit être adapté dans le temps.

2835 Nous, le plan est validé ici par les experts, puis dans ce cas-ci, les experts ont jugé... le plan final va être remis au moment de l'autorisation ministérielle, puis à ce moment-là, il va être jugé acceptable.

Actuellement, on a jugé recevable le plan de mesures d'urgence.

**LA PRÉSIDENTE :**

2845 Donc, juste pour préciser : le plan de mesures d'urgence, il est validé par les experts, le ministère de la Sécurité publique, j'imagine?

**M. JONATHAN ROGER :**

2850 Exactement. Exactement. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2855 Parfait. Je vous remercie.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

2860 Je ne pensais pas tant à la montée des océans d'ici la fin du siècle, mais plutôt à des événements soudains, qu'on voit de plus en plus fréquemment. Donc, il faut anticiper.

Est-ce qu'il y a un apport extraordinaire de sédiments? Qu'est-ce qui se passe? C'est plutôt à ce niveau-là que je me questionnais, et pas tant des événements qu'on va voir sur une très longue durée.

2865 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien : autant dans les plans de mesures d'urgence, mais autant aussi dans les travaux, s'il y a un apport sédimentaire supplémentaire, comment ça va être évalué en fonction de la durée des travaux...

2870

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

Comment on se prépare à ça.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Comment on se prépare à ça. Donc, je renvoie la question à monsieur Verreault. Vous voulez... oui?

2880 **LE COMMISSAIRE :**

2885 Dans ce sens-là, autrement dit, c'est sur la période du programme décennal, parce que c'est sûr, tantôt, vous avez parlé de 2050, mais disons, essayons de rester dans 2022-2031 en fonction des... bon, vous en traitez un peu dans l'étude d'impact, mais dans les prochaines années, est-ce que la sédimentation va augmenter par les changements climatiques? Est-ce qu'elle va diminuer? Avez-vous examiné ça ou vous ne prévoyez aucun changement?

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

2890 C'est sûr qu'on n'a pas d'étude en tant que telle sur la sédimentation, c'est un phénomène assez particulier, mais nous, la Société des traversiers, on a un contrat avec un entrepreneur et on est prêts pour être capables d'enlever le nombre de mètres cubes qu'on a évoqué dans l'étude d'impact pour les 10 prochaines années, sans problématique avec l'entrepreneur qu'on a pour le moment, jusqu'en 2026, présentement. Le contrat va être renouvelé après 2026 pour une autre période de cinq ans, par un processus d'appel d'offres.

**LE COMMISSAIRE :**

2900 Mais avez-vous fait des pronostics? Pensez-vous... là, c'est sûr, tantôt, on parlait qu'il y avait une augmentation parce que c'était principalement lié au changement de la période de dragage, mais nonobstant ça, est-ce que vous prévoyez une augmentation ou une diminution?

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

2905 C'est dur à prévoir, mais ce qu'on est capables de dire, c'est que dans la période qui nous est allouée présentement, on est capables de sortir le 60 000 mètres cubes dans la période qui nous est allouée par les différents organismes. Pour le moment.

**LE COMMISSAIRE :**

2910 O.K. Donc, ça va jusqu'à un maximum de 60 000 mètres cubes pour l'instant, jusqu'en 2026?

**M. JEAN-PHILIPPE ROY-LEBREUX :**

Exactement. Exactement.

2915

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

2920

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que, Madame Martineau, vous vouliez ajouter un complément?

**Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

2925

Bien, en fait, je pourrais peut-être donner quelques précisions par rapport à ce qu'on fait habituellement dans une étude d'impact pour considérer les changements climatiques.

**LA PRÉSIDENTE :**

2930

Allez-y.

**Mme CHRISTINE MARTINEAU :**

2935

Donc, quand on reçoit les directives du Ministère pour produire une étude d'impact, il y a souvent une section qui concerne les changements climatiques, parce qu'on doit considérer les changements climatiques, mais c'est souvent pour des projets d'infrastructure.

2940

Donc, par exemple, si on avait, dans un autre contexte, un barrage de retenue, c'est certain qu'il faut prévoir les pluies extrêmes, l'augmentation des précipitations, donc tous les événements extrêmes qui pourraient soit... pas nécessairement « extrêmes », mais qui pourraient aussi augmenter en fonction des changements climatiques.

2945 Dans le cadre du projet qui nous intéresse, on a fait deux évaluations. La première, c'est : quel est l'impact du projet sur les changements climatiques, et à ce moment-là, la source d'impact, c'est l'émission de GES par les différents équipements qui travaillent.

2950 Puis si on y va à l'inverse, l'impact des changements climatiques sur le projet, alors là, c'est un peu comme il a déjà été mentionné par Jean-Philippe, c'est que les événements environnementaux pourraient amener une augmentation de la sédimentation, parce qu'on crée un trou, on drague, on crée un trou. Ce trou-là appelle des sédiments.

2955 Mais même s'il y a une augmentation de la turbidité qui pourrait être générée par des changements climatiques, à un moment donné, on arrive à un certain stade d'équilibre qui fait qu'il n'y aura pas nécessairement plus de sédimentation. Le trou va être comblé, si je peux vulgariser un peu, essayer d'imaginer le tout.

2960 Mais pour l'instant, les données qu'on a, parce qu'on n'a pas étudié tout le secteur, on n'a pas fait des modélisations, des pronostics de changements climatiques, ce qu'on peut dire, c'est : tout ce qu'on voit présentement dans la tendance des sédiments qu'on drague à chaque année, puis la tendance veut que c'est quand même... tu me rappelleras les chiffres, Jean-Philippe, mais c'est dans les environs de 50 000. Puis les années où est-ce qu'on le plus dragué, c'est vraiment relié avec le changement de période de dragage.

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. Madame Balthazar, je vous laisserai la parole pour votre deuxième question.

2970 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Oui, oui, parce que ce n'est pas le moment de faire des débats.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pourrez préparer votre mémoire et nous le présenter le 19 juillet.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

2980 Je change également encore de sujet. Je vais parler de la faune aquatique dans le Saint-Laurent. J'aimerais reposer la même question, sensiblement la même que j'ai posée au MPO, au ministère Faune, Forêts du Québec par rapport aux données.

2985 Est-ce qu'ils sont satisfaits des données utilisées dans l'étude d'impact, en particulier, qui datent quand même de plusieurs années, et qui datent d'avant l'introduction du bar rayé? C'est mentionné dans les avis, puis je n'ai pas entendu de réponse, je crois, satisfaisante, dans la réponse du promoteur suite à ces questionnements-là. Donc, l'avis du Faune, Forêts du Québec à cet égard.

**LA PRÉSIDENTE :**

2990 Parfait. On va adresser la question à madame Bourget, si vous êtes satisfaite des données utilisées dans l'étude d'impact en ce qui a trait à la faune.

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

2995 En fait, quand on a analysé l'étude d'impact, on s'est aperçu que les données n'étaient pas récentes, donc on a posé des questions quand même à l'initiateur pour que ce soit des données plus contemporaines.

3000 Donc, les réponses fournies, c'est ça : les questionnements et puis les réponses aussi qu'on amenées à l'initiateur, les éléments, en fait, de bonification pour l'étude d'impact, en fait, après ça, on a été satisfaits des réponses fournies.

**LA PRÉSIDENTE :**

3005 Peut-être aller un petit peu plus dans le détail pour madame Balthazar. Les données...

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

3010 O.K. Le bar rayé n'est pas considéré dans l'étude d'impact, et puis nous, on a quand même soulevé ce point, que c'était quand même une composante à valoriser. C'est un enjeu important, parce que le bar rayé, bien, il a été introduit et il est présent.

3015 Je pourrais quand même demander à mon collègue, il pourrait vous présenter un peu la situation du bar rayé, si vous désirez plus d'information, donc je ferais appel à mon collègue, Jérôme Doucet-Caron.

**LE COMMISSAIRE :**

3020 Pour le secteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

3025 Parfait. Donc, on a monsieur Doucet-Caron en ligne. Oui, bonsoir.

**M. JÉRÔME DOUCET-CARON :**

Oui, bonjour. Vous m'entendez bien?

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci.

**M. JÉRÔME DOUCET-CARON :**

3035 Oui. Je vais demander à ma collègue Geneviève de projeter le PowerPoint qu'on a présenté. Justement, on anticipait qu'on allait avoir des questions sur le sujet.

En fait, on a préparé cette présentation-là conjointement, nos collègues, et d'ailleurs c'est mon

3040 collègue, Louis Landry-Massicotte, qui ne pouvait pas être là ce soir, qui a fait le gros du travail. C'est lui, le biologiste responsable du dossier, d'ailleurs, du bar rayé. Je me fais un peu son porte-parole, même si ce n'est pas moi qui est le biologiste responsable du dossier, mais j'en sais assez pour répondre aux questions.

3045 Si je continue, on a quand même préparé du matériel pour trois espèces. C'est sûr que le bar rayé est la première espèce qui est, on va dire, la principale qui nous concerne dans le coin du port de Rivière-du-Loup, puis on va parler un petit peu d'éperlan, si vous me permettez, et d'anguille, aussi, d'Amérique, ensuite.

3050 Donc, je commence par le bar rayé. Oui, c'est une population qui a été réintroduite récemment dans l'estuaire. Depuis 2013, le Ministère fait des suivis pour les jeunes de l'année, donc les bars rayés qui sont nés au printemps. Et oui, dans le secteur de Rivière-du-Loup, il y a du bar, du jeune bar qui se retrouve là en abondance. Il y en a depuis plusieurs années.

3055 Vous voyez une autre carte ici, sur le nombre de... dans notre jargon, les « zéros plus », c'est des jeunes de l'année. Donc, vous voyez, dans l'encadré, près de Rivière-du-Loup, il y a quand même une bonne abondance de jeunes bars.

Donc, c'est sûr que le secteur, il est utilisé par les bars rayés.

3060 Par contre, en 2021, dans notre dernier suivi, il n'y en avait pas. Il faut comprendre que le bar rayé, c'est une espèce qui a un recrutement qui n'est pas régulier. Donc, les années ne se ressemblent pas. Mais sur un horizon temporel plus long, bien, on peut quand même affirmer que le bar est présent dans le coin de Rivière-du-Loup.

3065 C'est sûr que, le dragage, ce n'est pas sans effet sur les poissons. Oui, il peut y avoir des effets sur les jeunes de l'année, surtout. Par contre, vu que le dragage se fait en période automnale, bien, on est rendu qu'il y a des jeunes, les bars sont plus gros, la croissance est meilleure, puis ils ont une capacité d'évitement un peu plus grande.

3070 Donc, la période du dragage, c'est quand même, on va dire, pour prendre les mots d'un de

nos collègues du MPO, c'est aussi un compromis on va dire « acceptable » pour des travaux qui sont jugés essentiels.

3075 Puis c'est sûr qu'on pourrait considérer que le dragage, ce n'est pas une activité qui va compromettre, on va dire, la survie ou le rétablissement de la population. On pourrait qualifier ça comme ça.

3080 J'ai un petit peu de matériel sur l'éperlan, ça n'a pas été demandé expressément, mais si vous me permettez, je pourrais continuer sur l'éperlan.

**LA PRÉSIDENTE :**

3085 Oui, oui, allez-y.

**M. JÉRÔME DOUCET-CARON :**

3090 Parfait. Vous avez une carte ici, elle est assez petite, mais bon. La rivière du Loup, il y a une frayère d'éperlans arc-en-ciel dans la rivière du Loup. La frayère, précisément, elle est située en aval du pont de la 132, donc pour les gens habitués de Rivière-du-Loup, c'est en arrière de la cour de chez Prelco. Donc, la frayère est là.

3095 La fraie se fait environ au début de mai, donc dans la première semaine de mai, en général, puis les œufs, c'est des œufs qui sont adhésifs, ils sont pondus dans la colonne d'eau, puis ils vont se coller au substrat.

Les œufs vont rester à peu près entre 10 et 14 jours dans la rivière et les larves vont être libérées lors de l'éclosion dans la colonne d'eau, vont suivre le panache de la rivière.

3100 Aussi, la carte qu'on voit, on parle du banc de rivière du Loup. C'est que la majorité des larves vont être entraînées passivement dans cette zone qu'on appelle une « zone de rétention ». Cette zone-là, sa particularité, c'est que la température est plus chaude. Ça, c'est une chose qu'on a remarquée. Puis la concentration des larves est plus élevée.

3105 Probablement que c'est une espèce de phénomène incluant les marées et les courants marins qui fait en sorte qu'il y a moins de brassage d'eau dans ce secteur-là, ce qui fait que les larves sont concentrées là.

3110 Puis pour bien le situer, ce banc-là, c'est en face de Notre-Dame-du-Portage. Pour les gens, encore là, habitués à Rivière-du-Loup. Donc, ce n'est pas immédiatement sur le site du dragage, c'est quand même à quelques kilomètres en amont du fleuve.

3115 Puis il faut quand même le dire : la présence des larves en concentration, c'est beaucoup lors de la période estivale. Il faut aussi voir qu'à mesure que la période augmente, l'été augmente, bien, les larves grossissent. Leur capacité natatoire augmente aussi.

3120 Puis rendu à l'automne, bien, il y a quand même une capacité... bon, les larves commencent à se disperser un peu plus. Rendu à l'automne, les larves, c'est rendu des jeunes poissons, puis il faut dire qu'ils sont capables de se déplacer plus facilement puis ils ont une meilleure capacité d'évitement. Donc, ils sont capables de réagir à un dérangement plus grand que si c'était lors d'un dragage au printemps, mettons.

3125 Puis il y a une chose aussi : tantôt, je disais qu'on avait des suivis pour des jeunes bars rayés. Dans nos suivis qu'on fait, ça, c'est à l'aide de scènes de rivage, puis on capture des jeunes éperlans aussi. Donc, on peut dire aussi que l'éperlan, même s'il est surtout concentré dans le banc de rivière du Loup, bien, il va y en avoir un peu partout, parce que les populations se déplacent.

3130 Donc, ça fait le tour. Puis pour l'anguille, dernière diapo : l'anguille, oui, c'est une espèce qui va être en migration dans le secteur du port de Rivière-du-Loup, et va migrer aussi en automne.

3135 Par contre, c'est un poisson qui est quand même, on va dire, adapté à une forte turbidité. Puis oui, il pourrait être un peu dérangé lors du dragage, mais c'est quand même un... elle est là seulement de passage puis elle peut éviter aussi, on va dire, le secteur du dragage plus intense.

3135 Donc, ça ferait pas mal le tour du dossier des poissons du fleuve. On parle des espèces sensibles, sous la responsabilité du ministère Forêts, Faune et Parcs. Donc, j'aurais terminé.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Doucet-Caron. Madame Balthazar, est-ce que ça répond à votre question?

3140 **Mme LUCE BALTHAZAR :**

Oui, très bien. Si vous permettez, j'aurais une petite suggestion pour un dépôt de document, si c'est possible.

3145 On parlait de sédiments, il y a une étude qui a été faite par l'UQAR sur la valorisation des sédiments de dragage. Je pense que ce serait intéressant que ça soit ajouté aux documents. C'est la « *Gestion et valorisation des sédiments de dragage* », par l'UQAR.

3150 Moi, j'ai seulement accès au résumé, que je peux vous transmettre, mais il y a une étude complète effectuée... qui est récente, effectuée par un groupe de recherche MeRLIN. Peut-être que les promoteurs le connaissent, mais je crois que ça serait pertinent à ajouter au dossier.

**LA PRÉSIDENTE :**

3155 Parfait. Si vous voulez nous déposer le résumé, puis on a la référence dans les transcriptions, alors on pourra y référer au besoin. Merci.

**Mme LUCE BALTHAZAR :**

3160 Absolument. C'est bon. Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

3165 Alors, c'était notre dernière personne inscrite au registre pour ce soir. Il n'y a plus aucun intervenant d'inscrit au registre, alors on va mettre fin à la première séance de la première partie de l'audience publique.

3170 On va reprendre nos travaux demain après-midi, dès 13 h 30, au même endroit. Donc, je vous invite à revenir poser vos questions demain après-midi, puis je vous remercie pour votre participation ce soir. Bonne fin de soirée à tous.

**SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUIN 2022 À 13 H 30**

3175

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifie sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

3180

ET J'AI SIGNÉ :



3185

\_\_\_\_\_  
Marie-Claire Pinet, s.o.